

# RAPPORT ANNUEL SSR.SR 2022

SSR Suisse Romande  
Av. du Temple 40 – CP 78  
1010 Lausanne  
secretariat.general@ssrsr.ch  
Tél. +41 (0)76 348 69 75  
www.ssrsr.ch

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
<b>I. SERVICE PUBLIC</b>	
1. Rapport du président SSR.SR	<b>3</b>
2. Rapports des sociétés membres de SSR.SR	<b>5</b>
Berne	
Fribourg	
Genève	
Jura	
Neuchâtel	
Valais	
Vaud	
<b>II. QUALITÉ</b>	
3. Rapport du Conseil du public	<b>19</b>
4. Rapport de l'Organe de médiation	<b>22</b>
5. Rapport de la RTS sur la qualité et la réalisation du mandat de service public	<b>36</b>
6. Rapport du Comité régional en matière de programmes et de qualité	<b>42</b>

## ANNEXES

<b>Membres</b> (Conseil régional, Comité régional, Conseil du public, Organe de médiation)	<b>43</b>
<b>Organigramme</b>	<b>47</b>

# 1. RAPPORT DU PRÉSIDENT SSR.SR

## Bref résumé des activités 2022

### Comité régional

En 2022, le Comité régional SSR.SR (CoR) a tenu 7 séances ordinaires et une rencontre avec le Conseil d'administration de la SSR. Cette rencontre a eu lieu sur le site de l'EPFL. Mounir Krichane, directeur de l'«Initiative for Media Innovation» qui se veut une alliance entre le monde universitaire et l'industrie pour favoriser l'innovation dans le domaine des médias, a présenté les tâches, le financement, l'expertise et les points forts de l'IMI, créée en 2018, au travers de projets concrets, actuels et futurs.

Les réunions du CoR ont traité avant tout de l'adoption des concepts de programme et allocations des enveloppes budgétaires RTS 2023-2025 ainsi que de la modification des statuts des sociétés membres. Il a en outre coopté un nouveau membre en la personne de Martine Chalverat.

### Secrétariat général

L'année 2022 a vu le passage de témoin entre Eliane Chappuis et Nathalie Abbet au poste de secrétaire générale.

Les changements et adaptations y relatifs se sont déroulés à la satisfaction du Comité régional de la SSR SR.

### Nouvelle identité

Un groupe de travail composé de 7 membres (un par SSR cantonale) s'est réuni à trois reprises afin de réfléchir aux axes de communication les plus pertinents. Tout ce travail se base sur la stratégie de communication qui a été validée en début d'année 2022 par le CoR. Ce groupe de travail a notamment planché sur le contenu des spots de promotion qui seront diffusés durant l'année 2023 à la télévision et à la radio, afin que le focus soit porté sur la mission de l'Association et les raisons de la rejoindre. Son rapport final a été présenté au Comité et au Conseil régional de la SSR Suisse Romande.

### Convention

La convention de prestations a été signée en juin 2022 entre le Conseil d'administration de la SSR et la SSR.SR. Ce document porte essentiellement sur les points suivants : elle précise la contribution respective apportée par le Conseil d'administration et la SSR.SR dans le cadre de leur travail et spécifie le contenu des objectifs d'impacts des trois piliers de la stratégie de l'Institution à savoir « sensibiliser à la compréhension, favoriser la participation et vivre l'engagement ». Le Secrétariat général a mis en place un système de récolte de données afin de pouvoir monitorer ses activités. L'un des objectifs de cette analyse est de vérifier que ces dernières atteignent les buts de la stratégie de l'Institution.

### **Valeur publique de la RTS dans les cantons**

Le thème choisi cette année était « médias et démocratie ». Animée par Tania Chytil, cette conférence a été présentée dans les sept cantons romands et a été suivie avec intérêt.

### **Activités pour les membres**

Une quarantaine d'activités ont pu être organisées et avoir lieu en présentiel cette année. Elles se sont composées de rencontres avec des professionnel.les de la RTS, de projections de film avec un échange entre le.la réalisateur.trice (ou un membre de son équipe) et le public présent, de la visite du centre média à Berne ou encore de la participation à l'enregistrement d'une émission.

### **Nombre de membres**

Le fichier des membres des SSR cantonales comptait 2972 membres à la fin 2021. Il en compte 2986 à la fin 2022.

### **Mario Annoni**

Président de la SSR.SR

## 2. RAPPORTS DES SOCIÉTÉS MEMBRES DE SSR.SR

### SSR Berne

Pierre-Yves Moeschler | *Président SSR Berne*

#### Bilan de l'année écoulée

L'année écoulée s'achève avec un sentiment du devoir accompli, malgré les difficultés provoquées par la pandémie de COVID 19 et par le début de la guerre en Ukraine. Nous commençons à sentir les effets de la présence de membres plus jeunes dans notre Comité. Le Conseil régional a même décidé de nommer l'un d'entre eux, Luca Longo, au Conseil du public. Les efforts doivent cependant se maintenir. Nous sommes persuadés que le renouvellement de nos membres dépend de la qualité des manifestations que nous organisons.

#### Déroulement de l'Assemblée générale 2022

L'AG a lieu à Bévillard (commune de Valbirse), le 8 juin 2022, cinéma Palace. Démission de Michael Schlappach, élection de Natascha Pittet, de Mourad Allaf et de Maxime Boillat.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

#### Activités du Comité en 2022

Le Comité s'est réuni à sept reprises au cours de l'année écoulée. Un groupe de travail a en outre planché sur les activités que notre section mènera en 2023 en faveur d'un public jeune.

Les principales décisions ont concerné la mise sur pied d'activités destinées à nos membres et au public de la région.

#### Manifestations publiques en 2022

La première moitié de l'année a été encore marquée par la pandémie. Une conférence d'Alexis Favre, prévue le 24 février 2022, a dû être renvoyée le jour même en raison de l'actualité, à savoir le début de l'agression russe en Ukraine, Alexis Favre devant animer une émission imprévue sur la RTS.

- Le film *La Mif*, de Frédéric Baillif, a été projeté à l'issue de l'Assemblée générale, le 8 juin 2022, en présence d'une représentante de la production. Nous avons connu un certain succès pour cette manifestation qui a permis un échange intéressant entre le public et la représentante de la société de production Luna Films, Véronique Vergari.
- Le 6 septembre, la SSR Berne a tenu une manifestation dans les locaux de la Haute école pédagogique BEJUNE, à Bienne. Tania Chytil y a présenté à un public intéressé les enjeux des médias du service public sous le titre « médias et démocratie ». Cette soirée « Valeur publique de la RTS » a été organisée par la SSR Suisse Romande. La collaboration avec la HEP a été une réussite et elle demande à être renouvelée.

- En collaboration avec la Chambre d'économie publique du Jura bernois, la SSR Berne a organisé une conférence d'Alexis Favre, producteur et présentateur de l'émission Infrarouge, en remplacement de celle qui avait été prévue le 24 février. Cette soirée a connu un joli succès en termes de fréquentation. Sa qualité a été jugée excellente.
- Le First Friday, manifestation de rue très populaire à Bienne, nous a donné l'occasion d'aller à la rencontre du public en tenant un stand dans la rue, le 2 septembre. Cela a donné l'occasion à de nombreuses conversations autour du thème des médias de service public. Plusieurs membres du Comité ont participé à cette manifestation, ce qui a aussi permis de renforcer notre cohésion.

L'arrivée de nouveaux membres du Comité nous incite à réfléchir aux démarches à entreprendre pour assurer le renouvellement de nos membres, tant de l'Association que du Comité.

### **Objectifs et projets pour l'année à venir**

Nos objectifs sont toujours les mêmes : affirmer la présence de la SSR à travers des manifestations diverses. La première sera la projection du film Last Dance, le 20 janvier, à Bévillard. Celle qui suivra donnera l'occasion à Sébastien Faure, journaliste et producteur à la RTS, de s'adresser à notre public à Tramelan, le 28 février. D'autres manifestations auront lieu pendant l'année, dont peut-être la répétition de l'expérience First Friday.

### **Nombre de membres au 31 décembre 2022 : 292**

#### **Membres du Comité**

Pierre-Yves Moeschler	Président, Conseil régional, Conseil du public, Assemblée des délégués SSR
Frank Bassi	Vice-président
Murad Allaf	Membre
Maxime Boillat	Secrétaire
Hubert Droz	Membre
Simon Koch	Membre
Luca Longo	Conseil du public
Thierry Murier	Trésorier
Natasha Pittet	Conseil du public (suppléante)
Yves Seydoux	Conseil du public, Conseil régional
Claire Tadic	Membre
Christian Vaquin	Membre
Mario Annoni	Invité, président SSR.SR
Michael Schlappach	Invité, Conseil régional

## **SSR Fribourg**

Yves Sudan | *Président SSR Fribourg*

### **Bref bilan de l'année écoulée**

L'année 2022 a certes permis de renouer les liens avec nos membres, mais il semble que la pandémie, désormais derrière nous, laisse encore quelques traces : en effet, il apparaît que le public et nos membres sont moins assidus aux manifestations et événements proposés. Il nous appartient d'inverser cette tendance pour le futur au moyen d'actions ciblées et appropriées.

### **Déroulement de l'Assemblée générale 2022**

L'Assemblée générale 2022 s'est déroulée le jeudi 2 juin 2022 dans la salle Agora du collège St-Michel à Fribourg en présence d'une trentaine de membres. Suite à la démission de la secrétaire, membre du Bureau, avec effet au 31.12.2021, le Comité s'est réorganisé et c'est Dominique Sudan, également membre du Bureau, actuel trésorier et gestionnaire du fichier des membres qui a repris les activités de secrétariat, ces tâches présentant une certaine synergie entre elles. Les nouveaux statuts de la SSR Fribourg, société membre de la SSR Suisse romande (SSR.SR), ont été acceptés à l'unanimité à cette occasion.

### **Activités du Comité en 2022**

Le Comité s'est réuni à six reprises en présentiel. S'agissant du Bureau, il a également siégé huit fois par vidéoconférence. Mis à part l'une ou l'autre prise de position relative à des procédures de consultation sur des sujets concernant la SSR, respectivement la SSR Suisse Romande, l'activité essentielle du Comité a consisté à imaginer, mettre en œuvre et planifier les activités pour l'année 2023.

Le président a participé les 4 avril et 12 septembre 2022 (12.09 : représenté par Stefanie Bessone, membre du Comité SSR.FR) à la Conférence des Président.es SSR.SR à Lausanne.

### **Activités de la SSR Fribourg en 2022**

Les activités 2022 de la SSR.FR ont eu lieu aux dates suivantes :

- 28 avril 2022 : soirée « Ce soir je dîne avec ... », apéritif et repas, au Foyer du Théâtre des Osses à Givisiez, avec comme invitées l'équipe d'Option Musique ainsi que la chanteuse Carole Rich. Les participants ont ainsi pu, après leur exposé respectif, échanger avec les animateurs/animateuses présent.es (Philippe Martin, Édith Moor, Philippe Robin, Stéphane Thiébaud) et apprécier un récital de Carole Rich en deuxième partie de soirée. Une soixantaine de personnes ont participé à cette manifestation chaleureuse et conviviale.
- 2 juin 2022, salle Agora du collège St-Michel à Fribourg, après l'Assemblée générale : présentation de la nouvelle grille des programmes radio par Véronique Marti, journaliste, cheffe de l'Unité Société audio.
- 3-4 septembre 2022, La Schubertiade à Fribourg : la SSR Fribourg a monté une scène et un stand sur la place des Ormeaux. Différentes prestations musicales locales, notamment

celles du Conservatoire de Fribourg, ont été proposées durant toute la manifestation. Les membres présents du Comité ont pu rencontrer le public et profiler la SSR.FR.

- 10 novembre 2022, Cinéma REX, Bd de Pérolles 5, à Fribourg : projection organisée et offerte par la SSR Suisse Romande en collaboration avec la SSR Fribourg du film « Last Dance » de Delphine Lehericey (Prix du public du Festival du film de Locarno). Durant l'apéritif qui a suivi, les nombreux participants ont pu échanger dans une ambiance enthousiaste.

### **Objectifs pour l'année 2023**

- Mettre en avant et soutenir la SSR, respectivement de la RTS, auprès de l'ensemble de la population régionale en mettant en évidence les piliers de la valeur publique de la SSR qui sont la contribution à la vie démocratique en Suisse, la diversité, la cohésion sociale et l'intégration ainsi que l'économie suisse.
- Favoriser et intensifier le contact avec les membres de la SSR.FR ; proposer des rencontres et manifestations qui illustrent véritablement sur le terrain la mission dévolue aux Sociétés membres, tout en expliquant le rôle qui est le leur auprès du grand public.
- Prendre une part active aux travaux des instances romandes (SSR.SR ; RTS) ainsi que promouvoir et faire connaître la nouvelle identité/charte graphique de la SSR Suisse Romande et des sociétés cantonales.

### **Nombre de membres au 31 décembre 2022 : 273**

#### **Membres du Comité**

Yves Sudan	Président, Conseil régional, Assemblée des délégués SSR (suppléant)
Christian Perrier	Vice-président
Thomas Avanzi	Conseil du public
Gérald Berger	Conseil du public (président), Conseil régional, rédacteur Médiatic
Stefanie Bessone	Membre
Ursula Colliard	Membre
Nathalie Déchanez	Membre
Julia Györe	Conseil du public (suppléante)
Dominique Sudan	Trésorier, gestion. fichier membres, secrétariat, Conseil régional
Léon Gurtner	Invité, Comité régional

## **SSR Genève**

Claude Baumann | Président SSR Genève

### **Bilan de l'année écoulée**

Année de transition au sein du Comité avec l'arrivée de quatre nouveaux membres, un changement de présidence, et le renouvellement du Bureau. Une excellente dynamique des organes associatifs s'est installée et portera des résultats dès le début 2023 avec une offre régulière d'événements.

### **Déroulement de l'Assemblée générale 2022**

L'Assemblée générale s'est tenue le 7 juin, pour la première fois sous la nouvelle identité « SSR Genève ». Il s'agissait aussi de la première assemblée depuis la COVID.

L'Assemblée a suivi les contrôleurs aux comptes, Robert Pattaroni et Marc-André Berthoud, recommandant d'approuver les comptes de deux exercices et de donner décharge au Comité pour sa gestion.

Sur les autres points :

#### *Nouveaux statuts*

Avec la nouvelle identité, il a été proposé de réadapter les statuts des sociétés cantonales et de les aligner à l'échelle romande. Certaines formulations ont ainsi été actualisées sans modifier les buts de SSR Genève. L'Assemblée a largement approuvé ces changements.

#### *Comité*

Membres de longue date de l'association, Valérie Luscher, aficionado des antennes RTS, et Jean-Pierre Tombola spécialiste du développement durable et président du Conseil municipal de la Ville de Vernier, se sont proposés aux places vacantes. Notamment celle de Anne Kunz-Hänzi qui a dû se retirer du Comité pour des motifs familiaux. Les candidats ont été chaleureusement élus par applaudissements.

Tous les autres membres poursuivent leur engagement à l'exception du président Jean-Philippe Terrier qui a souhaité se retirer du premier rôle tout en restant au Comité et en maintenant son mandat au Conseil du public. L'Assemblée le remercie de son entregent dans une période difficile, marquée par l'annonce de la relocalisation des studios de l'Actualité RTS à Lausanne, et par les années COVID.

Lui succédant à la présidence dès le 1er juillet, Claude Baumann jusqu'ici secrétaire de l'association, est désigné à l'unanimité des présents. En s'adressant à l'assemblée, ce dernier a insisté sur le rôle important que les SSR régionales sont appelées à jouer face aux nouvelles attaques contre le service public audiovisuel.

Enfin, en novembre dernier, les mandats des deux délégués du Canton arrivaient à échéance. Si Michel Schweri s'est retiré du Comité à l'issue de son mandat, Bernard Duchesne poursuit dorénavant son engagement à titre personnel. Ils sont vivement remerciés de leur contribution passée.

Pour leur succéder par délégation du Grand Conseil, notre Comité a eu la chance d'accueillir Olga Baranova, secrétaire générale de CH++, spécialiste du monde numérique et des médias, ainsi que Yves Nidegger, avocat et conseiller national.

## Activités de la SSR Genève en 2022

Le Comité a tenu cinq séances durant l'année 2022. Les affaires courantes ont été suivies tout au long de l'année par le Bureau qui s'est réuni mensuellement.

Au plan des événements, une soirée sur le thème de la solidarité à la RTS a pris place en mars réunissant un nombreux public pour écouter et échanger avec Miren Bengoa directrice de la Chaîne du Bonheur, Jean-Luc Lehmann, producteur de l'émission Tout est possible, et l'animateur Jean-Marc Richard, qui incarne la plupart des actions de solidarité à l'antenne.

Invité comme conférencier à l'issue de la partie formelle de l'Assemblée générale, Julian Nicole-Kay, responsable de la cellule « divertissement et humour » à la RTS nous a présenté les enjeux de ce domaine de production dans le contexte de la concurrence internationale.

Bonne fréquentation encore pour la sortie annuelle en car. Elle a offert aux participants la possibilité de se rendre au sommet de l'émetteur Swisscom du Mont-Pèlerin. L'excursion s'est ensuite poursuivie au pays de Neuchâtel.

## Objectifs pour l'année à venir

Nous souhaitons reprendre l'organisation d'événements de manière régulière en 2023. Aller à la rencontre du public est essentiel. L'enjeu consiste à la fois à proposer des rencontres à nos membres, et en même temps élargir ce réseau, notamment avec des personnes plus jeunes. Nous visons le développement de trois types d'événements :

- Rencontres-conférences avec des personnalités de la RTS. Événements destinés aux membres, construits autour des porteurs d'image ou des thématiques, par ex. les Sports.
- Débats publics sur des thématiques médias ou des questions institutionnelles. Des tables rondes installées dans des lieux publics – université, FER, partis. Ces débats thématiques rassemblent des responsables de la RTS avec d'autres experts.
- Présence avec un stand dans les émissions en public, ou des manifestations hors murs.

**Nombre de membres au 31 décembre 2022 : 373**

## Membres du Comité

Claude Baumann	Président, Conseil du public, Assemblée des délégués SSR (suppléant)
Stéphanie Guidi	Vice-présidente, Conseil régional, Assemblée des délégués SSR
Yvan Agnesina	Secrétaire
Olga Baranova	Membre, déléguée du Grand Conseil
Bernard Duchesne	Membre
Valérie Luscher	Membre
Jean-Luc Neri	Trésorier, Conseil régional
Yves Nidegger	Membre, délégué du Grand Conseil
Jean-Philippe Terrier	Membre, Conseil du public
Jean-Pierre Tombola	Membre
Isabelle Graesslé	Invitée, Comité régional
Hugues Hiltbold	Invité, Comité régional

Nous remercions les membres du Comité et du Bureau pour leur engagement durant cette année 2022, en nous réjouissant de revoir plus régulièrement nos membres en 2023.

## SSR Jura

Pierre Chételat | *Président SSR Jura*

### Bilan de l'année écoulée

Pas mal de démissions de membres ainsi qu'au Comité, départs de Pierre-André Comte rédacteur au Médiatic pour le Jura ainsi que Maryvonne Schindelholz, membre du Conseil régional. Françoise Engel reprendra la rédaction au Médiatic et Jean-Pierre Petignat nous représentera au Conseil régional.

### Déroulement de l'Assemblée générale 2022

Après 3 ans et demi l'Assemblée générale s'est enfin déroulée le 7 décembre 2022 au Café de la Poste à Glovelier. Assemblée qui marque une reprise des réunions du Comité qui planche sur les activités à venir. Une trentaine de fidèles garnissent la messe célébrée par le président Pierre Chételat entouré de son Comité. Mario Annoni, président de la SSR Suisse Romande et membre du Conseil d'administration de l'entreprise SSR nous fait l'honneur de sa présence. Pierre-Alain Berret représentant du Jura au sein du Comité régional est également présent.

Parmi les excusés, notons madame Elisabeth Baume-Schneider élue au Conseil fédéral ce 7 décembre. Nous lui souhaitons grand succès dans sa nouvelle tâche.

Les comptes 2019, 2020 et 2021 ainsi que le budget 2023 sont acceptés par l'Assemblée.

Les rapports d'activité des mêmes années sont également passés en revue.

Après la révision des statuts de l'association faîtière SSR Suisse Romande, il est naturel de traiter ceux de la nôtre. Modifications de fond et de forme. Sans entrer dans les détails, c'est essentiellement le nom de notre association qui change afin d'avoir plus de visibilité et surtout que la population nous identifie mieux comme appartenant au service public médiatique qu'est la SRG SSR. Les statuts ont été adoptés sans débat tels que proposés par la faîtière.

Le programme d'activités n'est pas encore bouclé, quelques ébauches sont proposées à l'Assemblée. Le Comité est également à l'écoute des membres pour développer cette thématique essentielle pour la vie de notre association.

Jean-Pierre Petignat, membre du Conseil du public, présente le rapport sur les émissions passées au crible.

Certains membres souhaitent que les SSR cantonales soient plus présentes sur les réseaux sociaux afin de combattre les informations erronées qui sont diffusées à tout va.

Mario Annoni partage ce point de vue et ajoute que la SSR.SR travaille sur le sujet pour soutenir les Sociétés cantonales afin d'augmenter leur présence sur les réseaux.

L'exposé de Mario Annoni qui connaît tous les arcanes de l'entreprise de la SSR traite du fonctionnement magique de l'entreprise avec tous les outils à disposition afin que le public soit comblé par les émissions diffusées. Un exercice d'équilibre digne d'un acrobate de haut vol, sur tous les plans, des représentativités linguistiques, régionales, culturelles, générationnelles, opinions, etc, personne n'est laissé sur le carreau ! Ce n'est certes pas parfait, il y aura toujours des petites imperfections mais ce qui est important c'est que l'on a à disposition les moyens pour bouger le curseur afin d'améliorer l'offre en fonction de la population et l'époque. Ce qui est vrai aujourd'hui ne l'est plus forcément demain, on le voit bien avec l'évolution de la demande. Nous sommes probablement le seul pays au monde où la population peut interagir avec son service public médiatique.

Le Président romand évoque l'avenir incertain de cet équilibre avec l'initiative en cours de recherche de signatures dite « No Billag 2 » ou plus précisément « 200 francs ça suffit ! ».

Pour produire l'offre que la SSR fournit, que cela soit par la radio, la télévision, la toile, en quatre langues, il faut des moyens. Les 700 millions de perte seraient fatals pour l'entreprise qui ne se bornerait plus qu'à l'information basique et devrait renoncer à toute une panoplie d'offres, sportive, cinématographique, culturelle, etc. Une myriade d'associations culturelles en pâtirait sérieusement, ainsi que la cohésion confédérale.

Merci Mario Annoni pour cette belle présentation qui nous motive et j'ajouterais, « Non, 200 francs ne suffisent pas pour un service médiatique tel que le nôtre, en revanche ce qui suffit, ce sont les inlassables attaques envers notre chère radio-télévision. On n'est pas au souk ! » L'Assemblée est levée à 21h15, suivie d'un verre de l'amitié et quelques accompagnements du terroir jurassien.

### **Activités du Comité en 2022**

Reprise des activités du Comité le 20.10.22, ayant pour objectifs la reprise des activités de l'association et la préparation de l'Assemblée générale. Françoise Engel, suppléante au Conseil du public et Pierre-Alain Berret, membre du CoR, siègent pour la première fois dans ce Comité.

### **Activités de la SSR Jura en 2022**

Pas de grandes activités cette année de reprise pour nous.

Nous avons eu la projection à l'Open Air de « Hive », avec très peu de spectateurs vu la météo désastreuse pourtant durant un été exceptionnel. S'il fallait un jour de pluie durant les trois semaines de projections c'est bien celui de la SSR Jura.

### **Objectifs et projets pour 2023**

Reprise des activités de l'association. Le Comité s'est enfin remis au travail. Recherche de membres notamment chez les jeunes et programme d'activités de l'association au menu.

### **Nombre de membres au 31 décembre 2022 : 275**

#### **Membres du Comité**

Pierre Chételat	Président, Conseil régional, Assemblée des délégués SSR
Florence Boesch	Membre
Monique Corpataux	Membre
Françoise Engel	Rédactrice pour le Médiatic, Conseil du public (suppléante)
Stève Farine	Trésorier
Sandra Houlmann	Activités SSR Jura
Jean-Pierre Petignat	Conseil régional (dès 2023), Conseil du public
Gilles Pierre	Membre, délégué du Gouvernement cantonal
Jean-Jacques Plomb	Conseil du public
Colette Sanglard	Membre
Renaud Zbinden	Secrétaire
Pierre-Alain Berret	Invité, Comité régional

## **SSR Neuchâtel**

Matthieu Béguelin | *Président SSR Neuchâtel*

### **Assemblée générale**

L'assemblée générale du 10 mars a été l'occasion de renouer avec le Club44, dont la direction a changé et dont les activités de conférences publiques avaient été mises à mal durant la pandémie. L'assemblée s'est ainsi tenue à La Chaux-de-Fonds et la conférence la suivant a porté sur la question de la confiance dans les médias, notamment au regard de la méfiance – voire la défiance – qui ressortait de la campagne présidentielle en France. La guerre en Ukraine ayant éclaté dans l'intervalle, celle-ci s'est bien entendu invitée dans la discussion entre Antoine Droux de Médialogues et Daniel Schneidermann d'Arrêt sur images, puis lors des échanges avec le public.

Aucun fait particulier n'est à signaler du côté des affaires statutaires, aucun membre du comité n'était soumis à réélection, le bilan financier est sain et les effectifs sont stables.

### **Manifestations**

La projection de la version restaurée du classique *Derborence* de Francis Reusser au Cinéma ABC de La Chaux-de-Fonds le 6 avril nous a permis d'aborder la question de la conservation et de la restauration des films suisses, à laquelle la RTS contribue. Le directeur de la Cinémathèque suisse, Frédéric Maire, est venu présenter le processus de restauration, dont la qualité a pu être appréciée lors de la projection.

Une table ronde au sujet de la Loi Netflix et du Pacte audiovisuel qui lie la SSR aux producteurs indépendants suisses s'est tenue au Salon du Bleu Café le 27 avril en présence de Florence Adam (productrice – Aropa), Jacques-André Maire (président de Cinéforum) et Izaela Rieben, productrice éditoriale à la RTS. L'échange était modéré par Nicolas Dufour, journaliste au Temps.

Le festival du film fantastique, NIFFF, a repris son format normal et nous avons pu reprendre notre collaboration et ainsi présenter le film suisse *Soul of a Beast*. Nos membres ont également pu profiter de la présence du réalisateur du film, Lorenz Merz, qui s'est prêté au jeu des questions-réponses avec la salle.

Enfin, le 17 novembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir le producteur RTS Patrick Suhner et le réalisateur Elie Grappe pour la projection du premier long métrage de celui-ci, *Olga*. Le film, par son actualité en raison de la guerre en Ukraine, a particulièrement touché le public présent au Cinéma Minimum de Neuchâtel.

A noter qu'une séance « valeur publique » s'est tenue le 29 septembre à Neuchâtel, organisée par le secrétariat général, que nous en remercions.

### **Comité**

Le comité s'est réuni à cinq reprises, en présentiel et en distanciel, notamment en raison d'une résidence à l'étranger du président durant six mois. Il a tenté d'organiser d'autres manifestations que celles susmentionnées, mais force lui fut de constater que les conférences autour de l'actualité ont été plus complexes à planifier. Il en est allé ainsi d'une manifestation sur le sport à la RTS, qui, Mondial au Qatar oblige, a dû être reportée au début de l'année 2023.

### **Bilan et objectifs**

Nous avons pu reprendre nos collaborations avec deux institutions partenaires importantes dans le paysage culturel neuchâtelois, le Club44 et le NIFFF. Nous avons également opté pour une collaboration avec des cinémas indépendants du canton (ABC et Minimum), avec pour effet notable de réduire les coûts de location, ceux-ci étant bien moins élevés que dans les

cinémas commerciaux. Nous entendons également maintenir le souci particulier de la présence de personnes apportant une plus-value aux projections de film, qu'il s'agisse de réalisateurs, producteurs ou d'experts pouvant donner un éclairage supplémentaire sur les œuvres.

Dans la perspective de la campagne à venir sur la redevance, nous allons nous efforcer de proposer des conférences et tables rondes qui permettent de donner tout leur sens aux médias de service public, notamment en mettant en avant la distance critique et le souci éthique qui les anime.

**Nombre de membres au 31 décembre 2022 : 275**

### **Membres du Comité**

Matthieu Béguelin	Président, bureau et Conseil régional
Eloïse de Coulon	Vice-présidente et bureau
Christian Berger	Trésorier, bureau et suppléance au Conseil du public
Christiane Broggin	Membre
Patricia Da Costa	Membre
Martine Docourt	Conseil du public
Marc-Alain Langel	Conseil régional et AD SSR
Lionel Rieder	Représentant du Conseil d'Etat (démissionnaire au 31.12. 2022)
Pauline Schneider	Secrétaire, bureau et Conseil du public
Florence Meyer	Invitée, Comité régional

Manon Babey a été invitée à participer aux séances du comité en cours d'année, en vue d'une prochaine élection.

## **SSR Valais**

Nathalie Vernaz | *Présidente SSR Valais*

On pourrait qualifier 2022 d'année de la reprise. Après deux exercices fortement marqués par la pandémie de Covid, il a été possible de relancer activités et rencontres avec les membres de l'association. Si les premiers événements ont eu un peu de peine à attirer la foule espérée, la dernière manifestation de l'année a fait salle comble et laisse présager une nouvelle dynamique.

### **Assemblée générale**

L'Assemblée générale s'est tenue le 28 avril 2022 dans les locaux de la « Maison de Courten », qui abritent la Haute Ecole de Musique (HEMU), attenants à la Fondation Rilke à Sierre. Les divers rapports des commissions, les comptes et le budget ainsi que les autres formalités ont été acceptés à l'unanimité par les 41 participants. Les nouveaux statuts ont été présentés et approuvés, permettant leur entrée en vigueur immédiate, sous réserve de leur approbation par le Conseil régional de la SSR.SR, qui est intervenue le 24 novembre 2022. Après la partie formelle de l'Assemblée, Cédric Jordan, journaliste responsable de l'antenne valaisanne de la RTS, a présenté les activités du bureau et répondu aux nombreuses questions des participants.

Pour la partie récréative, les participants ont été invités à une visite guidée de la Fondation par sa directrice, Madame Brigitte Duvillard, suivie de la lecture de quelques magnifiques textes de Rilke par Monsieur Lionel Fournier, jeune acteur local. La rencontre s'est achevée par un apéritif dînatoire, dans la plus pure tradition valaisanne.

### **Activités du Comité**

En début d'année, le Comité a été reçu par l'antenne valaisanne de la RTS TV et radio. Ce fut l'occasion de faire connaissance avec l'équipe qui couvre l'actualité du canton, d'échanger sur les attentes respectives et d'explorer de potentielles collaborations.

Le Comité a également eu le plaisir de recevoir Mario Annoni, président de la SSR Suisse romande et Nathalie Abbet, secrétaire générale, lors de sa séance du 26 septembre, afin de faire le point sur les défis et difficultés que les associations cantonales et la SSR.SR devront surmonter à l'avenir.

Enfin, avec la mise en vigueur de la nouvelle stratégie, des nouveaux statuts et de la nouvelle identité visuelle, le Comité a mis à jour tout son matériel de communication avec le précieux soutien de la SSR.SR.

Pour mener à bien ses activités, le Comité s'est réuni à sept reprises.

### **Autres rencontres**

La première rencontre de l'année, le 17 mars, était réservée aux nouveaux membres. Organisée sous la forme d'un apéritif de bienvenue à la cave des Celliers de Vétroz, qui a proposé une délicieuse dégustation brillamment commentée par Jean-Raphaël Fontannaz, membre du Comité, elle fut l'occasion d'un moment privilégié entre Comité et nouveaux membres.

Le 7 juin, nos membres ont pu plonger dans les coulisses du traitement de l'information politique lors d'une discussion animée par Tania Chytil. Deux heures passionnantes et pour tous une prise de conscience des difficultés du métier de journaliste. La rencontre était organisée par la SSR.SR dans le cadre de l'initiative « Valeur publique ». Puis le 20 août, retrouvailles à Nax, dans l'époustouflant décor du *Balcon du ciel*, pour un « stand up » sur

l'écriture théâtrale, proposé par Steve Ricard et Olivier Lambelet. La soirée s'est poursuivie par un échange sur les programmes de la RTS, sur l'importance accordée à l'impartialité de l'offre du service public et sur le fait que, lorsque l'on veut une information vérifiée, c'est sur les antennes ou sur les applications de la SSR que l'on va la chercher.

Le 17 novembre, retour à la formule « Je dîne avec... », qui remporte toujours un grand succès. C'est en compagnie de Jennifer Covo, présentatrice du *19h30*, et Rafael Poncioni, animateur de *Couleurs locales*, que nos membres ont pu partager une fondue au Vieux Valais à Sion. Une soirée animée par d'intéressants débats sur le traitement de l'information, le choix des sujets abordés ou encore sur le choix des invités au *19h30*.

Afin de proposer quelque chose d'un peu différent, pour le plaisir de nos membres, mais également en vue d'attirer un public plus jeune, le Comité s'est associé à l'Association valaisanne des professionnels de l'audiovisuel, Valais Films, qui fêtait ses 15 années d'existence en 2022. A cette occasion, les membres des deux associations ont été invités à une soirée de gala, le 25 novembre, au Studio 13 à Sion. Au programme de cette soirée : présentation d'une quinzaine de films valaisans par leurs auteurs, animations musicales et visuelles avec DJ et VJ pour une ambiance festive rehaussée par un apéritif dinatoire. Pour la SSR.VS, une parfaite opportunité de se faire connaître et de rappeler à un public particulièrement concerné que la redevance, cette fameuse redevance qui fait toujours l'objet de nombreux débats, sert également à soutenir le milieu du cinéma.

### Objectifs 2023

Le principal objectif de l'Association reste de se faire connaître et d'attirer de nouveaux membres. C'est pourquoi, au vu du succès remporté par l'événement organisé en collaboration avec Valais Films, le Comité va continuer, en 2023, d'explorer la possibilité de s'associer à d'autres instances pour l'organisation de ses événements dans l'optique d'un rayonnement plus large. Il va également allouer un peu plus de budget pour la partie publicité et annoncer plus systématiquement les événements ouverts au public.

### Nombre de membres au 31 décembre 2022 : 378

#### Membres du Comité au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Nathalie Vernaz	Présidente, Conseil régional
François Bonvin	Vice-président, Conseil régional, Assemblée des délégués SSR (suppléant)
Charles-Henri Boichat	Membre
Samuel Bonvin	Membre
Michel Clavier	Membre d'honneur
Jacques Cordonier	Membre
Antoine Cretton	Conseil du public (suppléant)
Simon Follin	Secrétaire
Jean-Raphael Fontannaz	Conseil du public
Bernard Reist	Conseil du public, rédacteur au Médiatic
Eléonore Ghisoli	Membre
Nicole Mudry	Trésorière
Florian Vionnet	Membre
Christian Mayor	Invité permanent, Comité régional
Pierre-Alain Steiner	Invité occasionnel, représentant du Gouvernement au Conseil régional

## **SSR Vaud**

Christine Renaudin | *Présidente SSR Vaud*

### **Bilan de l'année écoulée**

L'année 2022 a permis à la SSR Vaud de reprendre enfin des activités normales, après la suspension de toute manifestation en 2021 à cause de la pandémie.

La SSR Vaud adresse sa gratitude à tous les collaborateurs de la SSR.SR, dont le soutien est essentiel. Elle tient également à remercier ses membres, qui font régulièrement état de leur intérêt et de leur plaisir à participer à ses manifestations.

### **Déroulement de l'Assemblée générale 2022**

Le point d'orgue de l'année fut sans conteste l'Assemblée générale de la SSR Vaud qui eut lieu le 7 juillet 2022 et à laquelle 111 membres prirent part : un tel nombre de participants causa une agréable surprise à l'oratrice de la soirée, Catherine Sommer, productrice de l'émission « Mise au Point ».

L'AG eut lieu dans la prestigieuse Salle du Grand Conseil vaudois et fut suivie d'un cocktail dînatoire. Nos membres apprécièrent particulièrement cette soirée et se déclarèrent enchantés de l'exposé de Mme Sommer.

Aucun changement de membre n'eut lieu au sein du Comité.

Conscients des frais exceptionnels engagés en 2022, il fut annoncé lors de l'AG du 7 juillet 2022, qu'en 2023 une plus grande rigueur serait mise en œuvre. Les vérificateurs des comptes en furent satisfaits car les dépenses leur semblaient également trop élevées face aux recettes.

### **Activités du Comité en 2022**

Du point de vue interne, le passage à l'informatique, qui constituait une étape-clé de la modernisation de la SSR Vaud, a perduré tout au long de l'année 2022.

Ainsi qu'il avait été établi en 2021 pour assurer une gestion régulière de la SSR Vaud, le Comité s'est réuni les deuxièmes mercredis de chaque mois.

En outre les membres délégués du Comité ont participé aux manifestations suivantes de la SSR Suisse Romande :

- aux dix séances du Conseil du public
- aux deux séances du Conseil régional
- aux deux séances de la Conférence des Président-es des SSR cantonales
- aux deux Assemblées des délégués SSR.

Quant à la collaboration avec le Médiatic, elle a continué de manière régulière.

### **Activités de la SSR Vaud en 2022**

Des manifestations variées furent organisées, innovantes pour la plupart, plus classiques pour d'autres :

- Au nombre des premières, la SSR Vaud a offert à ses membres l'occasion de rencontrer le GRSA (Groupement des Skieurs Aveugles et Malvoyants) dont le porte-parole, Hervé Richoz, put rendre accessible un monde peu connu du grand public, celui des Aveugles et des Malvoyants. La conférence du GRSA eut un magnifique succès.

- Une autre manifestation qui attira plus de 50 personnes, fut la visite du Château Saint-Maire, un monument mythique de notre canton, inaccessible au public. M. Didier Colliard, Huissier-chef du Conseil d'État vaudois, permit aux membres de la SSR Vaud de visiter ce lieu hautement symbolique.
- La SSR Vaud a également offert à ses membres de participer à la fameuse Schubertiade d'Espace2, qui n'a lieu que tous les deux ans, et qui se tenait à Fribourg les 3 et 4 septembre 2022 : 81 personnes bénéficièrent de billets offerts.
- Durant le Jeûne fédéral, le Festival Arcana à Morges, destiné à un public d'adolescents et jeunes adultes, eut nettement moins de succès qu'escompté auprès de nos membres. L'idée avait été que ces derniers y emmèneraient leurs petits-enfants. Mais cela ne sembla pas correspondre aux besoins de nos membres.
- Au nombre des secondes, les « Rencontres avec les Journalistes » rencontrèrent comme toujours un vif succès, les membres SSR Vaud étant enchantés de converser avec les journalistes qu'ils apprécient, et ces derniers étant ravis de rencontrer leur public.
- Nos activités 2022 s'achevèrent avec la projection en avant-première du film « Last Dance », qui avait remporté le Prix du Public au Festival de Locarno. Cette co-production RTS réalisée par Delphine Lehericé fut précédée par une présentation de la productrice. Le film fut projeté au City Club de Pully le 24 novembre et toute l'organisation fut menée avec brio par Angèle Emery de la SSR Suisse Romande.

### **Objectifs et projets pour l'année à venir**

À l'heure actuelle la préoccupation majeure de la SSR Vaud est la diminution du nombre de ses membres notamment liée à des départs du canton, de nombreux décès dus à la pandémie ou des démissions liées à l'âge. La SSR Vaud a donc décidé de lancer une campagne de recrutement de nouveaux membres en 2023.

Par ailleurs les frais engendrés en 2022 par des manifestations exceptionnelles, telle la Schubertiade, ayant entraîné des frais importants, il fut décidé de mettre au point des mesures d'économie en 2023.

### **Nombre de membres au 31 décembre 2022 : 1120**

#### **Membres du Comité**

Christine Renaudin	Présidente, Conseil régional, Conseil du public (suppléante)
Florence Siegrist	Vice-présidente, Conseil du public, rédactrice pour le Média tic
Marie Cottier	Secrétaire
Jean-François Jeanrichard	Responsable des stands
Laurent Klein	Conseil régional
Gérard Michaud	Trésorier (dès 2023)
Gérald Nicod	Conseil du public, Conseil régional, Assemblée délégués SSR
Anita Sonnay	Responsable des réseaux sociaux
Fabienne Freymond Cantone	Invitée, Comité régional
Pascal Kotté	Invité, informaticien, conseiller numérique, resp. fichier membres

### 3. RAPPORT DU CONSEIL DU PUBLIC

#### Le Conseil du public élargit et renouvelle ses champs d'action

Lors de sa journée de formation en 2021, le Conseil du public (CP) a décidé d'orienter ses travaux vers de nouvelles formes d'analyses. Celles-ci sont progressivement entrées en force dans le courant de l'année 2022.

#### Analyses thématiques et transversales

Les thématiques suivantes ont été retenues en 2022 :

- **Le traitement par la RTS de la guerre en Ukraine (dès le 24 février jusqu'à fin mars)**  
Il ressort de cette analyse que la RTS a fait preuve d'une réactivité exemplaire. Le sujet a été traité sous de multiples aspects au travers de diverses émissions et a su éviter les dérives de désinformation émanant des deux camps. Une mention d'excellence a été délivrée pour le travail des équipes envoyées sur le terrain.
- **Présence des autres régions linguistiques dans les programmes de la RTS**  
Le CP a participé à une étude effectuée sur le plan national. Durant tout le mois de mai, il a traqué tous les sujets traitant des autres régions linguistiques dans les programmes de la RTS. Le but de cette analyse était d'examiner dans quelle mesure la RTS participe au renforcement de la cohésion nationale. Parmi les plus de cent occurrences fournies par la RTS, force est de constater que celles-ci concernent pour l'essentiel des sujets de politique fédérale. En conclusion, le CP ne perçoit pas une volonté éditoriale forte visant à renforcer la cohésion nationale au travers des programmes. La direction de l'Actualité a annoncé que la SSR allait mettre en place un dispositif national visant à renforcer son rôle en faveur de la cohésion nationale.
- **Quelles présences et quelles images de la femme dans l'Actualité et les magazines de la RTS ?**  
Le CP a passé en revue, durant le mois d'octobre, les principales émissions de la RTS (au total une trentaine) dans le but de déterminer la part et la présence des femmes dans la mise en œuvre des émissions, d'analyser quelle image de la femme apparaît au travers de celles-ci, et enfin quelle image de la femme est véhiculée dans le traitement des sujets proposés. Il ressort de cette vaste analyse que la place accordée aux femmes par la RTS respecte pleinement le principe d'égalité et que celle-ci traite avec intelligence et abondance, sans militantisme, des questions sociétales liées aux genres. Le CP a cependant relevé qu'il y avait une amélioration à apporter concernant certaines postures non verbales pouvant être perçues parfois comme sexistes.
- **Les productions pour la jeunesse dans les programmes de la RTS.**  
Le CP salue la qualité de l'offre destinée au jeune public. Il relève en particulier le traitement des contenus de **Tataki** qui abordent des thèmes interpellant les jeunes, sur un ton direct et sans manichéisme. Les audiences stratosphériques de **Tataki** tendent à prouver que l'exercice est pleinement réussi. Le CP relève également la qualité des contenus de **RTS Découvertes** qui est en corrélation constante avec le Plan d'études romand.

Durant cette année le CP a également conduit d'autres analyses thématiques et transversales, à savoir **La couverture des JO d'hiver de Pékin** et **La couverture de l'élection présidentielle française** qu'il a jugée globalement positive.

## Offres digitales

Le CP a aussi progressivement renouvelé son champ d'action par l'analyse régulière de productions digitales (notamment des podcasts) de la RTS. Dans le domaine du podcast, le CP a salué l'excellente série **Voyage au Gouinistan** qui traite avec humour, intelligence et sensibilité du thème de l'homosexualité féminine. Il considère que c'est une production qui fait honneur au service public.

Le CP a également procédé à une analyse exhaustive de **L'offre de l'Actualité RTS sur les réseaux sociaux : Le Short, le Point J, Le Rencard**. La volonté de la RTS de créer de nouveaux rituels d'information pour les jeunes semble se concrétiser avec succès. En effet, ces nouvelles offres affichent, en peu de temps, un nombre important d'abonnements. Les différentes rédactions réussissent le tour de force de présenter des informations de qualité à l'intérieur de formats extrêmement courts. Le CP salue également le ton sur lequel ces informations sont diffusées, lequel correspond pleinement aux attentes du jeune public.

## Emissions « broadcast »

Comme mentionné ci-avant, le CP a également analysé des émissions spécifiques proposées dans les grilles de programmes de la RTS. Ainsi, sur les 18 rapports qu'il a produits en 2022 (cf. liste ci-après), 10 ont trait à ces émissions. Celles-ci ont bénéficié globalement d'une analyse positive munie cependant de recommandations dont le CP vérifiera ultérieurement si elles ont été suivies ou non. Parmi ces émissions, il y a lieu de relever d'abord **Le Miracle suisse** qui se veut une interrogation sur notre identité suisse qui mélange images d'archives, reflets d'actualité, confrontation générationnelle, touches d'humour parfois un brin corrosif, le tout mené avec brio par son animatrice et productrice. Le CP a souhaité que cette série, qui met notamment en valeur les archives de la RTS et participe à sa façon à la cohésion nationale, se poursuive. Le CP a salué également la nouvelle émission littéraire de La Première **Quartier Livre** ou comment parler de littérature sans être pédant. L'émission se caractérise par un rythme et un ton neufs, un format dynamique qui parviennent à entraîner le public, qui met le monde de la littérature à la portée de tout un chacun. Le CP a aussi voulu, à sa façon, rendre hommage à **Couleur 3** qui fête ses 40 ans d'existence. Il a procédé à une analyse quasi complète de sa grille des programmes. Le CP relève que la chaîne a su conserver son ton décalé, impertinent (non dénué parfois d'un brin de grossièreté). Elle a réussi à conserver son auditoire historique (30-55 ans) tout en s'adressant aux 15-30 ans via les réseaux sociaux. Au-delà des musiques actuelles, Couleur 3 réussit à traiter de thèmes sociétaux et d'actualité, répondant en cela à son mandat de service public.

## Veille des émissions

En plus de ses rapports, le CP a institutionnalisé une « veille des émissions ». Il s'agit d'observer au jour le jour les programmes et d'adresser le cas échéant, sous forme écrite, des remarques, critiques ou questions relatives aux émissions diffusées. Entre 10 et 15 messages sont adressés chaque mois aux professionnel.les, lequel.les ont désormais le temps nécessaire de préparer leurs réponses et de les communiquer oralement à l'issue de chaque séance mensuelle.

## Formation continue

Enfin le CP veille à bénéficier régulièrement d'une formation continue sur l'évolution et les enjeux futurs des médias de service public. En 2022, il a été informé sur la stratégie de l'offre et des choix de programmes de la grille TV. Lors de son séminaire décentralisé à Bienne, il a notamment accueilli Pascal Crittin pour s'informer de la stratégie de la RTS face aux nouveaux modes de consommation des médias par le (jeune) public.

## Communication

Le CP a exprimé, à plusieurs reprises ces dernières années, son souhait de bénéficier d'une meilleure communication en vue de mieux faire connaître son travail. Un premier pas a été fait dans ce sens grâce à la mise en ligne de ses communiqués sur l'intranet de la RTS. Il a demandé que des solutions soient également trouvées pour mieux communiquer par voie digitale avec les membres des sociétés cantonales, notamment en s'inspirant de ce qui se fait en Suisse alémanique et au Tessin.

En conclusion, le CP tient à adresser ses vifs remerciements à l'équipe du secrétariat général de la SSR Suisse Romande pour son important soutien administratif et logistique, ainsi qu'à l'ensemble des professionnel.les qui participent à ses séances pour la qualité de leur écoute et l'intérêt exprimé à l'égard des rapports qui leur sont adressés.

### Gérald Berger

Président du Conseil du public

Emissions et thèmes analysés en 2022 :

- Série *La Chance de ta vie* (RTS1)
- Série *La vie de JC* (RTS1)
- *Nos amis sauvages*, saisons 1 et 2 (RTS1)
- *Sport dimanche* (RTS1)
- Couverture RTS des JO d'hiver de Pékin
- Opération RTS *Tout est possible*
- *Brouhaha* (La 1<sup>ère</sup>)
- Traitement RTS de la guerre en Ukraine
- Podcast *Voyage en Guinistan*
- Couverture RTS de l'élection présidentielle française
- *Drôle d'époque* (La 1<sup>ère</sup>)
- Présence des autres régions linguistiques dans les programmes de la RTS
- *Quartier Livre* (La 1<sup>ère</sup>)
- *Le Miracle suisse* (RTS1)
- Grille des programmes de Couleur 3
- Quelles présences et quelles images de la femme dans L'Actualité et les magazines RTS
- Les productions pour la jeunesse (*Tataki*, *RTS Découverte*, *RTS Kids*)
- L'Actualité RTS sur les réseaux sociaux (*Le Short*, *Le Point J*, *Le Rencard*)

Lien vers les rapports des groupes de travail : <https://ssrsr.ch/conseil-du-public/analyse-des-emissions/>

## 4. RAPPORT DE L'ORGANE DE MÉDIATION

*« Ne pas se moquer, ne pas se lamenter, ne pas détester, mais comprendre. »*

Baruch Spinoza

*« Que chacun dise franchement ce qu'il a à dire, la vérité naîtra de ces sincérités convergentes. »*

Marc Bloch - L'Etrange Défaite, 1940

### I. Remerciements

Je remercie tout d'abord Mesdames Nathalie Abbet et Dominique Lienher de la SSR.SR pour leur agréable et efficace collaboration et pour avoir assuré le lien entre mon activité et celle des autres organes de la SSR.SR.

Mes remerciements vont également au président du Conseil du public, Monsieur Gérald Berger ainsi qu'à ses membres pour le renouvellement de leur confiance.

J'en profite pour témoigner ma reconnaissance à Mesdames Michèle Steudler, Anaïs Fontaine et Anne Genin, respectivement cheffe et collaboratrices du service des Affaires juridiques de la RTS, ainsi qu'envers Madame Béatrice Jéquier, adjointe de la Direction Actualité et Sports de la RTS, pour leur implication dans le suivi des cas de médiation et les discussions constructives que nous avons eues.

Je n'oublie pas de saluer la participation active de tous les responsables, producteurs et journalistes de la RTS qui ont été sollicités dans le cadre des processus de médiation, en particulier ceux qui ont accepté de venir discuter autour d'une table lors des séances de médiation, avec les précautions exigées par la situation sanitaire.

Enfin, je relève la contribution des auditeurs, téléspectateurs et utilisateurs des autres services journalistiques de la RTS, qui ont pris le temps d'expliquer leur mécontentement et d'émettre leur avis critique envers certaines émissions. Au-delà des particularités de chaque cas, les démarches individuelles du public permettent à la RTS d'avoir un retour constructif sur ses programmes et lui donne quelques pistes pour améliorer la qualité de son service public.

Toutes les personnes citées ont contribué à ce que je puisse mener mon activité de médiatrice dans de bonnes conditions et à ce que le processus devant l'Organe de médiation puisse être un espace de dialogue entre la RTS et son public et qu'il permette de limiter les plaintes subséquentes auprès de l'Autorité Indépendante d'Examen des Plaintes (AIEP).

### II. Première partie : gestion courante de l'Organe de médiation

En dehors du traitement des réclamations au sens de l'art. 91 de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), la gestion courante de l'Organe de médiation a impliqué en 2022 les activités suivantes :

#### **1° Courriels**

Depuis la mise en ligne d'un formulaire de contact pour déposer une réclamation devant l'Organe de médiation, la médiatrice reçoit moins de courriels qui n'entrent pas dans son

champ de compétence. Il reste néanmoins quelques messages électroniques avec des contenus divers, par exemple des critiques plus larges que les griefs des articles 4 et 5 LRTV, des demandes de contact, des informations sur des événements à couvrir, des problèmes techniques de réception, voire quelques insultes et coups de gueule. Les expéditeurs sont pour la plupart redirigés vers les services compétents.

### **2° Rencontre des médiateurs**

La rencontre prévue à Montréal a été annulée et remplacée par une rencontre virtuelle à laquelle la médiatrice SSR.SR n'a pas pu participer. La prochaine rencontre aura lieu à Strasbourg en avril 2023.

### **3° Auditions de candidats pour le Conseil du public**

En date du 4 juillet 2022, la médiatrice a auditionné à Neuchâtel avec le Président et un membre élu du Conseil du public des nouveaux candidats pour le Conseil du public.

## **III. Seconde partie : traitement des réclamations au sens des art. 91ss LRTV par l'Organe de médiation**

Dans ce chapitre, seules les réclamations au sens des art. 91ss LRTV et entrant donc dans le champ de compétence de l'Organe de médiation seront développées et retenues pour les statistiques.

A titre informatif, il convient de mentionner que l'Organe de médiation a reçu en 2022 deux réclamations qui ont dû être déclarées irrecevables en raison de la tardivité de leur dépôt :

- **RTS La Première, C'est pas trop loin** du 7 février 2014 (Descente en enfer de l'Eglise de Dieu Ministérielle de Jésus Christ Internationale en Colombie).  
Les réclamants estiment que le contenu de cette émission est une insulte et affecte la bonne réputation et l'honneur de la doctoresse Maria Luisa Piraquive. Ils demandent son retrait du site internet de la RTS et un correctif qui prend en considération les décisions de la justice colombienne intervenues après la diffusion de l'émission afin que l'innocence de la doctoresse Maria Luisa Piraquive soit portée à la connaissance du public. Cette réclamation, déposée plusieurs années après la diffusion de l'émission critiquée, est irrecevable en raison du délai de 20 jours prévu par la LRTV. Les réclamants ont été invités à s'adresser directement à la RTS.
- **RTS La Première, Forum** du 8 septembre 2021 (Le grand débat – Rives pour tous : la nature en danger) et la publication correspondante sur **RTS Info** (Offensive politique pour des rives de lacs accessibles sur Genève et Vaud).  
Le réclamant estime que les informations de la RTS ne sont pas claires car elles font le lien entre la Loi vaudoise sur le marchepied qui prévoit uniquement selon son texte « un espace libre », alors que les informations de la RTS parlent de cheminement.  
Cette réclamation, déposée plusieurs mois après la diffusion de l'émission critiquée, est irrecevable en raison du délai de 20 jours prévu par la LRTV. Les réclamants ont été invités à s'adresser directement à la RTS.

Une troisième réclamation a été déclarée irrecevable, car elle n'entrait pas dans le champ de compétence de l'Organe de médiation tel que prévu par la LRTV. Le réclamant a été invité à s'adresser directement à la RTS.

- **RTS La Première, Forum** du 15 décembre 2022 (divers sujets : 1. « Conseil national: priorité des conventions collectives nationales sur les salaires minimaux; 2. Débat sur les rentes AVS des couples mariés; 3. Débat sur les chalets).

Un auditeur s'est dit heurté par la phrase du présentateur "[...] l'interview de la Conseillère d'Etat vaudoise, Rebecca Ruiz, [...] que nous avons joint en fin d'après-midi". Pour lui, l'utilisation du masculin au lieu du féminin (jointe) était une violation de a) de la langue française et de ses règles élémentaires ainsi que b) de la dignité féminine de l'interlocutrice.

Le contrôle de la langue française ne faisant pas partie des attributs de l'Organe de médiation et l'atteinte à la dignité n'étant pas suffisante pour pouvoir entrer en matière, le réclamant a été invité à contacter directement la RTS.

Par ailleurs, deux réclamations ont été introduites devant l'Organe de médiation, avant d'être retirées, chacune pour des raisons différentes :

- **RTS La Première, le Journal de 7h** du 13 octobre 2022  
Un réclamant s'est adressé en parallèle directement à la RTS et à l'AIEP qui a renvoyé la réclamation à l'Organe de médiation. Le réclamant se plaint de la manière dont la RTS a traité le sujet sur les grèves en France dans les raffineries. Pour lui, en lançant le sujet ainsi : « 200 syndicalistes qui empoisonnent la vie de 8 millions de Parisiens, les clients des stations d'essence en ont ras-le-bol des désagréments que provoque la grève dans les raffineries », la RTS fait sienne, sans le dire, les propos d'une personne interviewée dans le reportage, alors que d'autres personnes défendent un point de vue opposé. Cette façon de faire est tendancieuse de la part d'une radio publique et discrédite un droit constitutionnel, en l'occurrence le droit de grève. Cela étant, le réclamant ayant reçu des explications en direct de la RTS, il a retiré sa réclamation.
- **RTS 1, le 12:30** du 9 décembre 2022 (sujet sur le loup)  
Le réclamant prétend que les nouvelles mesures prévues par la Loi sur la chasse pour les tirs préventifs n'ont pas encore été adoptées, car le Conseil de Etats ne s'est pas encore prononcé. Il estime qu'il s'agit d'un manque de professionnalisme et de considération. Cependant, par la suite, le réclamant a retiré sa réclamation avouant qu'il avait fait une erreur.

En 2022, l'Organe de médiation a finalisé les processus des 16 réclamations qui étaient toujours en cours à la fin 2021 et a reçu **22 nouvelles réclamations**, soit 10 de moins qu'en 2021 ; deux tiers de ces réclamations ont été déposées au second semestre 2022. A fin 2022, il restait 6 réclamations en cours.

La Télévision (RTS 1) a été visée à 6 reprises (25 %), la Radio (La Première et Option musique) à 12 reprises (50 %) et les autres services journalistiques (RTS Info et Les documentaires) à 6 reprises (25 %). La répartition des pourcentages est, par rapport à 2021, en augmentation pour la radio, en diminution pour la télévision et équivalente pour les autres services journalistiques.

Sur les 22 nouvelles réclamations, 2 réclamations visaient 2 émissions, si bien que le tableau ci-dessous comporte 24 références.

**Réclamations concernant la Télévision**

19:30	4
Temps présent	1
36.9	1

**Réclamations concernant la Radio**

Forum	7
La matinale	2
Tout un monde	2
Option musique	1

**Réclamations concernant les autres services journalistiques**

RTS Info	4
Les documentaires	2

Les émissions en lien avec l'actualité sont concernées de façon prépondérante.

Concernant les griefs invoqués en 2022, c'est toujours le principe de **la présentation fidèle des faits de l'art. 4 al. 2 LRTV**, avec ses sous-catégories (libre formation de l'opinion, diligence, véracité, transparence et présomption d'innocence), qui a été invoqué dans la grande majorité des cas, suivi par le principe du reflet de **la diversité des événements et des opinions de l'art. 4 al. 4 LRTV**. A noter que certaines réclamations faisaient référence à plusieurs principes. **Le droit d'accès au programme** a été invoqué une fois.

Concernant ces griefs, il a été privilégié de ne pas citer pour chaque cas de médiation décrit ci-dessous la base légale applicable, mais plutôt de résumer en quelques mots les doléances des réclamants, en restant au plus proche des formulations utilisées. L'anonymat des réclamants ainsi que la confidentialité des discussions qui ont eu lieu et des termes de l'accord qui a été trouvé ont été maintenus.

Quant au mode de traitement, sur les 16 nouvelles réclamations finalisées en 2022 :

- 11 processus ont été menés par écrit
- 4 processus ont été menés au moyen d'une séance de médiation
- 1 processus n'a pas pu se poursuivre pour une réclamation, le réclamant ayant refusé de se soumettre à la clause de confidentialité.

Pour les 6 autres réclamations 2022 toujours en cours à la fin de l'année, 3 séances de médiation ont eu lieu ou sont prévues, les 4 autres processus se déroulant par écrit.

Concernant les 16 réclamations datant de 2021 et qui ont été finalisées en 2022 :

- 1 processus n'a pas pu se poursuivre, le réclamant ayant refusé de se soumettre à la confidentialité sans pour autant poursuivre ses démarches à l'AIEP ;
- 4 réclamations ont été traitées par une séance de médiation ; 2 réclamants ont été complètement satisfaits ; 1 réclamant a été partiellement satisfait mais a renoncé à saisir l'AIEP et 1 réclamant insatisfait a saisi l'AIEP devant laquelle il a obtenu gain de cause.
- 2 traitements ont eu lieu par écrit ; pour l'un, le réclamant ne s'est plus manifesté suite à la réponse de la RTS mais n'a pas poursuivi ses démarches, et pour l'autre, le réclamant insatisfait n'a pas non plus saisi l'AIEP.

Quand le processus a eu lieu par écrit, le courrier de la RTS ne s'est pas toujours limité à donner des explications ; il pouvait aussi parfois contenir des excuses, la reconnaissance d'un manquement et/ou une rectification. Il en va de même pour les séances de médiation qui ne se sont pas toujours limitées à un échange de points de vue.

A préciser encore que plusieurs réclamant.e.s se sont fait accompagner par un.e avocat.e et que sur les 22 nouvelles réclamations, 10 réclamant.e.s étaient personnellement concerné.e.s par l'émission de la RTS visée ou faisaient partie d'associations et de groupements touché.e.s par l'émission.

Pour les séances de médiation, la délégation de la RTS est en principe composée de 2 personnes : un représentant de l'émission visée par la réclamation ; un représentant de la direction Actualité et Sports pour une vision transversale et à long terme des programmes ainsi que pour faire un retour lors des cours internes de déontologie. Le service juridique n'est en principe plus représenté, mais reste disponible par téléphone pour les aspects légaux qui pourraient se poser.

A fin 2022, l'AIEP a été saisi à 4 reprises pour des émissions de 2022. De plus amples renseignements se trouvent sur le site internet de l'AIEP.

A noter que le Tribunal fédéral (Arrêt 2C\_1023/2021 du 29 novembre 2022) admis une plainte contre la décision de l'AIEP b.901 qui concernait SRF. Dorénavant, en cas de suppression de commentaires dans des forums en ligne et dans des canaux de médias sociaux, la voie juridique est ouverte par l'intermédiaire des organes de médiation SSR et de l'AIEP. Il s'agit dès lors d'une nouvelle compétence des organes de médiation SSR.

### **1° Réclamations déposées en 2021 et finalisées en 2022 (16)**

**RTS 1, 19:30** des 11, 12 et 13 mars 2021 (sujets sur la production du vaccin Moderna par Lonza)

Pour la réclamante, ces émissions sont du story-telling et ne répondent pas à la déontologie journalistique d'objectivité et de véracité afin que le public se forge ses propres convictions. Les émissions sont basées sur une reprise d'un article du Tages Anzeiger et se basent uniquement sur des suppositions. Par ailleurs, elles n'amènent aucun esprit critique ni vérification par rapport aux propos tenus par M. le Conseiller national Philippe Nantermod. De plus, la RTS ne dit mot des explications de M. le Conseiller fédéral Alain Berset lors de sa conférence de presse du 12 mars et ne rectifie en rien les propos qu'elle a tenus le 11 mars. La réclamante estime que le public est en droit d'attendre de la RTS qui a un mandat de service public des nuances de la complexité de la situation et non pas un traitement binaire. Il en va de la crédibilité du 19:30 et de la confiance envers les médias, si importants dans une démocratie.

La réclamante n'a pas été satisfaite par les discussions devant l'Organe de médiation et a saisi l'AIEP qui l'a déboutée.

**RTS Un 12:45 du 5 juin 2021** interview du journaliste Roman Protassevich

Le réclamant met en doute l'utilisation du terme « aveux » par la RTS qui selon lui ne s'applique qu'à une reconnaissance de faits négatifs ou d'une culpabilité. Ce mot ne peut selon lui pas être utilisé pour les dires d'une personne dans le contexte du régime dictatorial de la Biélorussie et des pressions exercées.

Le réclamant s'est d'abord adressé en direct à la RTS, mais la réponse obtenue ne l'ayant pas satisfait, il a saisi l'Organe de médiation pour poursuivre le dialogue.

Le processus de médiation a eu lieu par écrit mais les échanges n'ont pas satisfait le réclamant qui a saisi l'AIEP.

**RTS La Première, Tribu** du 22 juin 2021 (Le voile islamique en Suisse) ainsi que **toutes les émissions de la RTS en lien avec le port du voile islamique**, notamment celles qui ont suivi la votation du 7 mars 2021 approuvant l'initiative constitutionnelle interdisant le voilement du visage.

La réclamation émanait de 9 personnes. Pour ces dernières, l'émission Tribu contrevient aux exigences de présentation fidèle des événements et ne permet pas au public de former son opinion de manière objective, en raison de divers partis pris du journaliste interrogeant une chercheuse déjà largement acquise aux thèses des partisans du voile islamique.

Elles reprochent au journaliste M. Magnollay un parti pris pro-voiles qui va totalement à sens unique et tend entièrement à ridiculiser les citoyens suisses ayant contribué au débat démocratique et à l'acceptation de l'initiative contre le voile intégral. Elles lui reprochent notamment d'évoquer cette votation sur le voile intégral en parlant sans cesse du « voile », d'omettre volontairement et/ou paresseusement les différents « voiles ». Sur la forme et sur le fond, M. Magnollay se moque des personnes qui ne partagent pas son avis, ceci sur une radio de service public et dans une émission d'information qui prétend de surcroît offrir un point de vue universitaire et scientifique sur ces questions !

La réclamation vise aussi le manque de diversité d'opinions de l'ensemble des émissions de la RTS sur ce sujet sans les mentionner individuellement.

Une séance de médiation a eu lieu à Lausanne en date du 6 septembre. Dans les échanges qui ont suivi, la confiance a été rompue entre la médiatrice et les réclamants et la possibilité a été donnée aux parties de continuer leurs discussions en bilatéral et de transmettre l'issue de ces discussions à l'Organe de médiation.

Les réclamants n'ont pas été satisfaits par les discussions en direct avec la RTS et ont saisi l'AIEP qui les a déboutés.

### **RTS 1, Temps présent** du 16 septembre 2021 (Pesticides : à quand la fin du carnage ?)

Cette émission fait l'objet de cinq réclamations, faites par trois associations et deux particuliers. Les trois associations ont été invitées ensemble à une séance de médiation à Lausanne en date du 29 novembre, tout comme les deux particuliers en date du 26 novembre.

Les griefs étaient en résumé les suivants :

Les propos sont orientés, partiels, à charge et proches du militantisme, alors que le format de l'émission devait permettre d'aborder les questions de façon complète et crédible.

Les spécialistes et experts interrogés étaient des soutiens connus à l'initiative populaire visant l'interdiction des pesticides de synthèse.

Les nombreux efforts déjà réalisés par l'agriculture suisse ces dernières années en matière de diminution des intrants ne sont pas mentionnés.

L'agriculture conventionnelle est accusée de tous les maux environnementaux, sans référence à d'autres causes, alors que le déclin de la biodiversité est multifactoriel (pollution lumineuse, trafic, urbanisation).

Une présentation manichéiste peignant, d'un côté, les gentils producteurs bio qui sauveront la planète et, de l'autre, les paysans PER qui sont des méchants pollueurs ou, au mieux, des pigeons suivant les consignes de l'agrochimie.

L'émission ne parle pas des mesures de prévention appliquées par les professionnels et les alternatives trouvées.

Le besoin de recourir à des pesticides pour assurer un rendement et une qualité suffisante de la production végétale n'est pas expliqué et l'influence des consommateurs sur le type d'agriculture n'est pas abordée alors que par leurs achats ils font partie du système. De la demande des consommateurs ont été développés des programmes tels que IP-Suisse ou Bio Suisse.

L'émission fait apparaître des agriculteurs sans donner la parole à des représentants du secteur de l'agriculture.

Les producteurs qui apparaissent à l'écran ont participé à une journée entière de tournage, mais tout ce qui a été dit sur l'utilisation d'alternatives durables a été coupé au montage.

La construction du reportage est remise en question. Les journalistes voulaient créer une opposition (bio et non bio) demandant aux protagonistes de la jouer alors qu'elle ne correspond pas à la réalité. Par ailleurs, toutes les informations récoltées qui n'allaient pas dans le sens voulu par les journalistes n'ont pas été retenues.

Le commentaire final de Jean-Philippe Ceppi laisse entendre que les journalistes ont été muselés avant les votations du 13 juin 2021.

Les deux médiations ont amené un dialogue constructif et respectueux. Les trois associations ont indiqué en fin d'année se réserver le droit de saisir l'AIEP. Un particulier a été satisfait et a renoncé à saisir l'AIEP. Les avis de médiation sont en cours d'élaboration. Les séances de médiation ont permis aux parties d'avoir des échanges constructifs, sans toutefois parvenir à un accord complet. Les associations réclamantes se sont réservées le droit de poursuivre leur démarche auprès de l'AIEP, ce qu'elles n'ont finalement pas fait. Les deux particuliers ont d'emblée renoncé à saisir l'AIEP.

**RTS 1, Infrarouge** du 15 septembre 2021 (La vie normale est-elle un QR Code ?)

Pour le réclamant, la RTS ne laisse de façon générale pas assez de place aux questions sur l'efficacité des vaccins contre la Covid et sur les dangers de ces derniers. Elle ne questionne pas non plus la validité et l'utilité du Certificat Covid. Cela se retranscrit dans les invités de cette émission, les questions qui leur sont posées et le manque de confrontation. Le processus s'est déroulé par écrit avec deux tours d'échange.

Le réclamant n'a pas été satisfait par l'issue du processus et a saisi l'AIEP qui a rejeté la plainte.

**RTS Play La vie de JC**

Les réclamants ont déposé leur réclamation suite à la diffusion du premier épisode le 18 septembre de cette série (Medecine Man). Pour eux, il n'est pas adéquat de se moquer des chrétiens alors que certains sont en grande souffrance et encore persécutés de nos jours. La RTS se permet de prendre pour cible les chrétiens sous couvert de l'humour alors qu'elle s'interdit de le faire pour d'autres minorités religieuses. Ils regrettent que la RTS prive le public de l'émission « Faut pas croire » tout en finançant la réalisation d'une série racoleuse qui fait dans la gaudriole en dessous de la ceinture et le pastiche religieux, cela en violation des principes de non discrimination et de protection des mineurs.

Une séance de médiation a eu lieu à Lausanne en date du 21 décembre. Les réclamants ont été partiellement satisfaits par les échanges avec la RTS mais ont renoncé à saisir l'AIEP.

**Play RTS La vie de JC**

Le réclamant estime que la RTS ne fait pas dans l'humour décalé comme annoncé mais dans la gaudriole sexiste et en dessous de la ceinture. Cette série se moque du Christ, fils de Dieu. Elle viole de plus la charte de la RTS qui s'interdit de diffuser des propos obscènes et choquants ainsi que discriminatoires. Par ailleurs, les épisodes sont diffusés à une heure de grande écoute et sont préjudiciables aux mineurs.

Cette réclamation a été couplée avec celle ci-dessus. Une séance de médiation commune a eu lieu à Lausanne en date du 21 décembre. Les réclamants ont été partiellement satisfaits par les échanges avec la RTS mais ont renoncé à saisir l'AIEP.

**RTS 1, 19:30** du 3 octobre 2021

Le réclamant a profité d'un sujet sur le vaccin contre la Covid et le pass sanitaire pour présenter des doléances plus générales à l'égard de la RTS sur ces sujets. Il estime que l'information est déséquilibrée, voire manquante, que certaines questions ne reçoivent pas de réponse et que les personnes vaccinées qui ont des effets indésirables durables sont privées de parole. Il souhaite un rétablissement de l'équilibre de l'information sur la politique sanitaire et la sécurité du vaccin.

Le réclamant a été satisfait par les échanges qui ont eu lieu lors d'une séance de médiation.

**RTS 1, 19:30** du 12 octobre 2021 (Les réactions d'Agnès Aedo)

La réclamante a été consternée par la tournure de l'interview. Elle estime que le présentateur Philippe Revaz a parlé à l'invitée avec sarcasme et a ridiculisé ses propos. Le journaliste apparaît comme être pro vaccin et pro pass sanitaire. Il décrédibilise l'invitée, alors qu'il devrait assurer une information au public. Il reprend des paroles de médecins sans nuancer leur propos en raison du fait qu'ils subissent des menaces d'être privés de

leur droit d'exercer s'ils ne défendent pas le vaccin. La RTS participe ainsi à la propagande de la vaccination et laisse entendre que les défenseurs de la liberté de choix vaccinal seraient de simples contestataires sans arguments valables. La RTS dédramatise également la discrimination qui est instaurée par le pass sanitaire.

La réclamante n'a pas été satisfaite par les explications écrites de la RTS, mais a renoncé à saisir l'AIEP.

**RTS Info, Publication** du 5 octobre 2021 (Condamnation en appel de l'avocat qui a falsifié des baux)

Pour le réclamant, le journaliste Fabiano Citroni n'a pas respecté les exigences de la LRTV en lien avec la présentation fidèle des faits et le respect de la présomption d'innocence. La publication laisse entendre une condamnation définitive de l'avocat, alors qu'un recours au Tribunal fédéral est encore possible. Les faits et la culpabilité de l'avocat ne sont dès lors pas encore établis. Par ailleurs, la publication viole la LRTV à un deuxième titre, en n'ayant pas donné la parole à la personne mise en cause.

Cette réclamation a été traitée par la médiatrice suppléante, la médiatrice connaissant le réclamant.

La réponse de la RTS n'a pas satisfait le réclamant ; celui-ci a saisi l'AIEP qui l'a débouté.

**RTS 1, 36.9** du 20 octobre 2021 (Corona : vaccins, immunité, variants & Co)

Pour la réclamante, l'émission est une propagande pour le vaccin et manque d'impartialité et de neutralité. Elle s'étonne que la RTS choisisse d'interroger un médecin qui travaille au HUG, institution qui oblige tout nouvel employé à se faire vacciner plutôt que de s'adresser à des médecins indépendants. Tout au long de l'émission, les questions sont orientées et fermées. Il n'y a aucune place à la possibilité de n'être pas vacciné, alors même que l'immunité peut exister indépendamment du vaccin. De plus les compléments alimentaires possibles pour augmenter son immunité ne sont pas abordés alors que l'émission traite de l'immunité. L'émission passe sous silence les chiffres des décès et des effets secondaires graves dus au vaccin.

La réclamante n'a pas été satisfaite par les explications de la RTS, mais a renoncé à poursuivre ses démarches auprès de l'AIEP.

**RTS 1, 19:30** du 13 novembre 2021 (manifestation anti-pass à Genève)

La réclamante estime que le sujet mentionne la manifestation à Genève contre la vaccination et le pass sanitaire, alors qu'il ne s'agissait que d'une opposition au pass sanitaire. Ne pas faire cette distinction importante laisse croire qu'il s'agissait d'une confrontation entre vaccinés et non-vaccinés, ce qui trompe le public.

La réclamante n'a pas été satisfaite par les explications de la RTS, mais a renoncé à poursuivre ses démarches auprès de l'AIEP

**RTS 1, Mise au point** du 14 novembre 2021 (La haine avant la votation sur la loi Covid)

Les réclamants, tout en condamnant toute menace de mort, regrettent que l'émission présente les politiciens comme des gentils bienfaiteurs et des victimes innocentes d'une haine incompréhensible de la part de certains citoyens. L'émission n'a pas procédé à un travail journalistique d'investigation en se demandant pourquoi et comment on avait pu en arriver là. L'émission ne remet pas en cause la façon de présenter les chiffres par l'invité. Au lieu de mettre de l'huile sur le feu, l'émission aurait dû s'attarder sur d'autres thématiques : la manipulation par les chiffres, l'utilisation de la peur depuis 18 mois, l'impact des mesures sur la jeunesse et la division de la population.

Les réclamants n'ont pas été satisfaits par les explications de la RTS et ont saisi l'AIEP qui leur a donné raison. La RTS a fait recours au Tribunal fédéral.

**RTS 1, 12:45** du 27 novembre 2021 (Palestine : filmer pour exister)

A l'occasion de ce festival à Genève, le journaliste de la RTS a interrogé une cinéaste, Mme Abu Laban, qui compare la situation des Territoires occupés à celle des camps de

concentration nazis. Les déclarations de cette dernière étaient appuyées par des images de soldats israéliens et de quelques images de survivants des camps.

Pour le réclamant, le journaliste avait le devoir de mettre les déclarations de l'invitée en perspective avec la réalité, car celles-ci sont contraires à la vérité au point d'insulter le sens commun et pourraient même constituer une infraction pénale.

Les échanges ont eu lieu par écrit et ont satisfait le réclamant.

A noter que ce reportage a été retiré du site internet et qu'un correctif a été fait au 12:45 du 12 février 2022.

**RTS 1, 12:45** du 27 novembre (Palestine : filmer pour exister)

Pour les réclamants, le parallèle qui est fait pendant le reportage entre la situation humanitaire à Gaza et le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau est inacceptable. La RTS aurait dû s'en distancer et le commenter. Le retrait du reportage du replay et du site web démontre selon les réclamants l'admission d'une faute de la part de la RTS, mais n'est pas suffisant. Ils attendent un rectificatif à l'antenne. Les réclamants se sont d'abord adressés à la RTS en direct, mais ont souhaité poursuivre le dialogue devant l'Organe de médiation n'ayant pas obtenu une réponse suffisante selon eux.

A noter que ce reportage a été retiré par la RTS du site internet avant la médiation.

Une séance de médiation a eu lieu à Genève en date du 4 février 2022. Les échanges ont satisfait les réclamants.

A noter que ce reportage a été retiré du site internet avant la séance de médiation et qu'un correctif a été fait au 12:45 du 12 février 2022.

**Play RTS La vie de JC** épisode du 11 décembre 2021 (L'apprenti paraboliste)

Le réclamant estime que le contenu de cette série est scandaleux, tendancieux et irresponsable, d'autant plus à une heure de grande écoute. La RTS a offensé, banalisé et méprisé le sentiment de foi des chrétiens, alors qu'elle a des devoirs moraux et éthiques envers les croyants et doit leur donner une présence sur les antennes.

Les échanges ont eu lieu par écrit mais n'ont pas satisfait le réclamant qui a toutefois renoncé à saisir l'AIEP.

## **2° Réclamations déposées et clôturées en 2022 (16)**

**RTS 1, 36.9** du 12 janvier 2022 (Transidentité et santé)

Pour la réclamante, l'émission présente une vision unilatérale, partielle et partielle du phénomène de transidentité déclarée des jeunes, avec des implications médicales. Non seulement elle ne permet pas au public de se faire une opinion objective sur un sujet particulièrement sensible, mais elle est aussi de nature à désinformer le jeune public. L'émission :

- 1) se focalise exclusivement sur la médicalisation comme solution à la dysphorie de genre, en omettant la mention de tout autre traitement et accompagnement psycho-social. Or, les traitements médicaux font aujourd'hui l'objet de fortes controverses dans la communauté médicale.
- 2) passe comme chat sur braise sur les risques des bloqueurs de puberté et des hormones antagonistes pour la santé.
- 3) ne livre que des témoignages soutenant la même thèse, sans même exprimer le moindre doute.
- 4) se contente de relayer le sentiment d'inadéquation avec son propre corps comme l'expression de la transidentité et la perspective de pouvoir en changer comme la solution au mal-être.

De plus :

- 5) le seul parent entendu i) écrit de nombreux articles sur la médicalisation des adolescents ii) est l'auteure d'une littérature empreinte de l'idéologie queer et iii) conduit certains ateliers en partenariat avec la RTS, trois informations qui sont tues.

- 6) Pas un mot n'est donné sur les effets secondaires des hormones qui sont prescrites à titre expérimental à une population d'adolescents pour laquelle ces traitements n'ont pas été conçus.

Une rencontre de médiation a eu lieu à Genève en date du 28 avril 2022. La réclamante a estimé avoir pu avoir des échanges constructifs avec la RTS, mais s'est toutefois réservé le droit de saisir l'AIEP, ce qu'elle a finalement fait.

**RTS 1, Temps présent** du 3 mars (Fake news, une pandémie de mensonges)

Pour la réclamante, l'émission comporte des informations inexactes et incomplètes, donnant ainsi une fausse image de la réalité, notamment sur le parcours professionnel d'une des protagonistes et ainsi que sur les liens de cette dernière.

La médiation a eu lieu par écrit. Les échanges n'ont pas satisfait la réclamante qui a saisi l'AIEP.

**RTS La Première, Forum** du 9 avril (Plusieurs grèves pour l'Avenir organisées dans dix villes de Suisse)

La réclamante estime que le journaliste n'a pas présenté les événements de manière fidèle. Les opinions personnelles du journaliste étaient perceptibles et ont influencé ses questions qui étaient dénigrantes et décredibilisantes vis-à-vis du travail des manifestants et de leur engagement. La réclamante regrette également que la RTS ne vienne pas aux conférences de presse de différentes associations actives pour le climat et qu'elle n'invite pas leurs représentants.

Le processus a eu lieu par écrit. La réclamante n'a pas été satisfaite mais a renoncé à saisir l'AIEP.

**RTS Info, Podcast Le point J** du 20 avril C'est fiable la symptothermie ?

La réclamante regrette que la RTS fasse appel au monde médical pour s'informer de la symptothermie, alors que celui-ci n'a strictement rien à faire, malheureusement, avec l'observation du cycle féminin.

La réclamante a réitéré ses griefs avec l'émission **La Matinale du 17 juin** C'est quoi être une femme.

La réclamante regrette que l'invitée, Madame Christine Sieber, Santé sexuelle suisse, ne fasse pas état de la symptothermie, méthode de contraception naturelle, et qu'elle prône plutôt une pilule pour les hommes. La réclamante regrette que la RTS fasse plus de place à l'industrie pharmaceutique qu'à l'exposé d'une méthode simple basée sur un partenariat homme-femme.

Le processus a eu lieu par écrit pour les deux réclamations. La réclamante n'a pas été satisfaite et a saisi l'AIEP qui a rejeté les deux plaintes.

**RTS La Première, Forum** du 17 mai 2022 (Une vase enquête touche à nouveau le milieu policier à Genève)

La réclamante critique le paragraphe suivant : « Il est même question de vacances tous frais payés ou de location de voitures à l'oeil. Un commissaire a encore fêté récemment ses 50 ans dans les locaux de ce garage à Satigny. Des photos documentent ces relations. La commandante de la police genevoise, Monica Bonfanti, figure même sur plusieurs d'entre elles, en lien notamment avec le FC Police. » Or, le journaliste Raphaël Leroy a été informé que la Commandante faisait partie du comité du FC Police et qu'elle assistait à ce titre régulièrement aux tournois et autres événements en lien avec cette association sportive, d'où sa présence sur des photos prises dans ce cadre. »

La réclamante estime que le sous-entendu est propre à faire naître de la confusion au sein du public et doit être rectifié en vertu du principe de présentation fidèle des événements.

Le processus a eu lieu par écrit et a satisfait la réclamante.

**RTS La Première, Forum** du 17 mai 2022 (Une vase enquête touche à nouveau le milieu policier à Genève)

La réclamante relève plusieurs éléments propres à créer de la confusion auprès du public

- Les amalgames faits dans l'émission laissent entendre que des policiers ont été arrêtés dans le cadre de cette affaire, ce qui est faux.
- Il est faux de dire que « Une nouvelle affaire d'acceptation d'un avantage frappe la police genevoise » puisqu'aucune procédure n'était ouverte contre des policiers au moment de la diffusion de l'émission ;
- La poignée de condamnations mentionnées dans l'émission en référence à la précédente affaire des Pâquis laisse entendre que des policiers ont été condamnés pour acceptation d'un avantage au sens de l'art. 322sexies du Code pénal, or il n'en est rien.

La réclamante attend des correctifs dans ce sens.

Le processus a eu lieu par écrit et a satisfait la réclamante.

**RTS La Première, La Matinale** du 31 mai 2022 (Souffrances et conditions de travail dénoncées à Radio Cité) ainsi que **l'article publié sur le site de la RTS**

Les réclamantes dénoncent des informations erronées et des accusations graves. Elles citent à cet égard les termes utilisés de « management brutal », « management vertical et violent », « humiliation et infantilisation, ingérence éditoriale, ou encore menaces récurrentes de licenciement », « salaires en dessous du minimum légal ». De plus, l'information selon laquelle Radio Cité « fait l'objet d'un contrôle de l'Office cantonal de l'inspection du travail » est contraire à la réalité et nuit à la compréhension du public et à la libre formation de l'opinion, puisque les enquêtes ont été terminées en faveur des réclamants : aucun manquement grave n'a été retenu ; seules deux mesures ont été demandées à Radio Cité : une charte comportementale et un espace d'échange et de consultation. Par ailleurs, la RTS passe sous silence le résultat de la dénonciation anonyme faite à l'OFCOM qui n'a abouti à aucun constat de violation de la concession.

Une séance de médiation a eu lieu à Lausanne en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Les réclamantes n'ont pas été satisfaites par les échanges qui ont eu lieu et on saisi l'AIEP.

**RTS 1, 19:30** du 23 juin 2022 (Entretien avec l'écrivain américain Douglas Kennedy)

En laissant l'écrivain invité Douglas Kennedy comparer les personnes opposées à l'avortement à des talibans, le présentateur ne respecte par la diversité des opinions et incite à la haine.

Le processus a eu lieu par écrit. Le réclamant n'a pas été satisfait par les échanges, mais a renoncé à saisir l'AIEP.

**RTS Option Musique, L'ensemble des programmes**

Le réclamant allègue que ses chansons sont définitivement interdites, sans raison, de diffusion sur la RTS.

Les échanges ont eu lieu par écrit mais n'ont pas satisfait le réclamant qui a saisi l'AIEP. La plainte a été rejetée.

**RTS La Première Tout un monde** reportage La Genève internationale, une jungle des universités privées du 14 juillet 2022 et RTS Info Article A Genève, des universités privées vendent très cher des titres non reconnus en Suisse publié le 14 juillet 2022

**Cette émission a fait l'objet de deux réclamations conjointes avec les mêmes griefs.**

Pour les réclamantes, ces émissions sont émaillées de nombreux raccourcis et autres informations spéculatives. De plus la RTS a mal repris et a transformé les informations contenues dans une enquête du Geneva Observer. En renonçant, contrairement au Geneva Observer, à mentionner les institutions concernées par l'enquête, la RTS jette l'opprobre sur l'ensemble des institutions membres de l'Association Suisse des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (ASIPES), ce qui est non seulement gravement attentatoire à la réputation de l'ensemble des institutions membres de l'association,

notamment les deux réclaman­tes, mais aussi et surtout de nature à empêcher la libre formation de l'opinion du public à cet égard. Ainsi, la présentation ne permet pas au public de se rendre compte si les réclaman­tes sont visées par l'ensemble des reproches ou seulement une partie. L'expression utilisée « titres pas reconnus en Suisse » s'avère un raccourci aussi imprécis que fallacieux et laisse entendre que ces titres n'auraient aucune valeur pour la formation des étudiants, ce qui est faux. Il y a un amalgame entre la reconnaissance des universités suisse et la validité de leur diplôme sur le marché du travail. Par ailleurs, en indiquant que les universités privées « vendent très cher des titres », les contributions de la RTS font fi, de manière particulièrement grossière, de la formation délivrée aux étudiants des institutions membres, indiquant sans ambage que c'est le titre qui est vendu et non la formation elle-même. Cette manière de faire est méprisante à l'égard des institutions et du corps enseignant. Si la diligence journalistique avait été respectée, il aurait été fait référence à des titres qui ne donnent pas le droit à l'accès automatique aux études de Master ou de Doctorat en Suisse. La RTS reste étrangement muette sur l'accréditation de certaines des institutions visées avec de prestigieuses universités étrangères. Enfin les institutions visées n'ont pas été entendues correctement au préalable sur les reproches formulés.

Une séance de médiation a eu lieu. Les réclaman­tes ont été satisfaites par les échanges qui ont eu lieu.

**RTS La Première, Forum** du 22 août 2022 (Helsana dans la tourmente après avoir octroyé des avantages aux femmes qui renoncent à avorter)

Le réclaman­te estime qu'en ne demandant l'avis qu'à une personne externe, Sabrina Burgat, la RTS n'a pas respecté l'équilibre de l'émission.

La médiation a eu lieu par écrit. Le réclaman­te n'a pas été satisfait par les explications mais a renoncé à saisir l'AIEP.

**RTS 1, 19:30** du 30 août 2022 (Duplex « Véronique Boillet, professeure de droit, commente le non-remboursement de la PMA pour les couples de lesbiennes »)

Pour le réclaman­te, seul l'avis d'une experte en désaccord avec l'interprétation de la loi a été demandé donnant ainsi un parti pris à l'émission.

Le réclaman­te a reçu des explications écrites qui l'ont satisfait.

**RTS La Première, Forum** du 11 septembre 2022 (Reportage intitulé : « Décès de la reine Elizabeth II : le cortège est arrivé à Edimbourg »)

Pour le réclaman­te, la RTS a, en interviewant une Ukrainienne, fait de la publicité pour la politique de l'Occident dans la guerre en Ukraine et a fait passer son opinion politique contrairement à son mandat de service public qui est de rester neutre.

Le réclaman­te n'a pas accepté la clause de confidentialité, ce qui a mis fin au processus.

**RTS 1, 19:30** du 17 septembre (Sujet sur la victoire de l'extrême droite)

Le réclaman­te a estimé que la RTS a choisi, pendant le reportage sur les élections italiennes, de projeter une image de la politicienne Giorgia Meloni où elle semblait faire un salut fasciste (alors qu'elle montre quelque chose dans la foule) pour la discréditer.

Le processus a eu lieu par écrit. Le réclaman­te a pris acte de la réponse de la RTS et a considéré le processus comme clos.

**RTS La Première, Forum** du 15 décembre 2022 (divers sujets : 1. Conseil national: priorité des conventions collectives nationales sur les salaires minimaux; 2. Débat sur les rentes AVS des couples mariés; 3. Débat sur les chalets)

Cette émission a fait l'objet d'une seconde réclamation pour des raisons similaires à la présente. Pour le réclaman­te, la RTS a donné la parole à trois intervenants tous de droite (Mme Gapany, Mme Maret et Monsieur Roduit), sans prévoir de contradicteur issu de la gauche.

Cette configuration constitue pour lui une violation de l'art 4 al. 2 de la LRTV et est contraire au devoir de service public de la RTS. Il regrette que cela ne soit pas la première fois. Le processus a eu lieu par écrit. Le réclamant a été partiellement satisfait mais a renoncé à aller plus loin.

### **3° Réclamations déposées en 2022 et toujours en cours de traitement (6)**

**Les documentaires de la RTS**, Doc à la Une du 12 octobre 2022, Des vaccins et des hommes

Le réclamant soutient que ce documentaire met en danger la santé publique et les campagnes de vaccination. Pour lui, le documentaire a un caractère antivaccin sous couvert d'un pseudo "débat sur la vaccination". Son but n'est pas d'informer mais de diffuser une idéologie antivax. Il est construit avec un narratif et un choix d'intervenants qui collent au scénario voulu. De plus, il contient de nombreuses erreurs et approximations et ne reflète en rien les connaissances scientifiques actuelles. Le choix de la photo d'un tétraplégique en couverture est critiqué également, car il laisse entendre que les vaccinations provoquent des tétraplégies.

**Un second réclamant** a repris le texte de première réclamation. Les deux réclamations ont été jointes et une séance de médiation a eu lieu à Lausanne en date du 28 novembre 2022 entre les premiers réclamants et la RTS.

Un suivi écrit est en cours.

**RTS, Page Instagram de RTS Info, publication** du 22 octobre 2022

Pour le réclamant, la RTS fait preuve d'une partialité choquante sur les réseaux sociaux et les journalistes sont en réalité des militants écologistes. Il critique le traitement qui a été fait des assemblées de partis le week-end du 22 octobre. Alors que quatre partis nationaux tenaient leur Assemblée des délégués, seuls les Verts ont eu droit à une publication, les autres étant passés sous silence. Suite à un tweet fâché du réclamant, la RTS a ajouté un post à propos de l'UDC. Cette façon de faire est selon lui contraire à l'art. 4 al. 4 LRTV. Une séance de médiation est prévue à Lausanne en février 2023.

**RTS 1, 19:30** du 30 octobre 2022 (sujet « Sleep Tourism »)

Pour le réclamant, cette émission est contraire à l'art 4 al. 2 de la LRTV et discrédite l'activité du centre de médecine du sommeil CENAS (certifié par la société Suisse de recherche sur le sommeil, de médecine du sommeil et de chronobiologie SSSSC) ainsi que le travail des médecins et techniciens du sommeil. L'allégation « ils se donnent 3 jours pour révolutionner vos nuits et améliorer votre qualité de vie » est totalement fautive puisque cette promesse n'a jamais été donnée. L'offre contient en fait une nuit dans le centre pour une polysomnographie, un diagnostic et un rapport médical écrit détaillé fait par un pneumologue spécialisé dans les pathologies du sommeil et affilié au CENAS. Le réclamant déplore aussi la citation forfaitaire « un suivi médical sérieux est indispensable » qui ne tient pas compte du contenu de l'offre précité. Par ailleurs, une image de polysomnographie est montrée à l'écran au moment où la médecin psychiatre est interviewée, la voix off parlant de "formule proposée". Or, il ne s'agit pas d'une formule, puisque le parcours du patient est clairement défini pour permettre une prise en charge médicale selon les procédures standards à la médecine du sommeil. Enfin, la possibilité n'a pas été donnée au CENAS pour se prononcer par écrit avant le reportage.

Une séance de médiation est prévue à Genève en janvier 2023.

**RTS La Première, Forum** du 15 décembre 2022 (divers sujets : 1. Conseil national: priorité des conventions collectives nationales sur les salaires minimaux; 2. Débat sur les rentes AVS des couples mariés; 3. Débat sur les chalets).

Le réclamant s'élève contre le pourcentage de 100 % des invité.e.s politiques de droite et regrette qu'aucun.e élu.e de gauche ne soit présent pendant 50 minutes, contrairement à

l'art. 4 al. 2 LRTV. Pour lui, les élections fédérales approchant, l'émission se transforme une fois de plus en une propagande de la droite suisse :

1. Après la décision des Chambres fédérales de faire primer les conventions collectives nationales sur les salaires minimaux, une seule politicienne est interviewée avec un seul son de cloche, soit la Conseillère aux Etats PLR fribourgeoise Johanna Gapany (par ailleurs également interviewée de façon non contradictoire le matin même dans le Journal de 7h sur un autre sujet, l'agriculture suisse);
2. Dans la foulée, "débat" sur les rentes AVS des couples mariés uniquement entre la même Conseillère aux Etats PLR fribourgeoise Johanna Gapany et la Conseillère aux Etats PDC/Centre valaisanne Marianne Maret.
3. Troisième invité politique de suite et sans opposant politique, pour faire l'éloge des chalets, le Conseiller national PDC/Centre valaisan Benjamin Roduit.

Le processus de médiation a lieu par écrit.

**RTS Info, Nouvo** du 12 décembre 2022 (Le suicide d'un jeune afghan suscite la colère à Genève)

Pour le réclamant, le reportage est complètement à charge avec un non-respect de la diversité des opinions. Il regrette qu'aucune personne représentant le canton de Genève ou la Confédération n'ait été interrogée.

Le processus de médiation a lieu par écrit.

#### **IV. Conclusion**

Cette année encore, les processus de médiation ont majoritairement eu lieu par écrit (62 %). Dans 38 % des situations, une séance de médiation a été proposée, a eu lieu ou se tiendra en début 2023, ce qui représente une augmentation par rapport aux années précédentes.

Pour faire écho aux deux citations en exergue de ce rapport, la rencontre permet de dépasser un éventuel ton ironique, plaintif ou acerbe, afin de créer un espace de dialogue dans lequel une confrontation franche et saine peu avoir lieu. Ceci permet une meilleure compréhension de part et d'autre, préservant ainsi le lien entre la RTS et son public, et participant à des prises de conscience au sein de la RTS et à l'amélioration de ses programmes.

**Raymonde Richter**

Médiatrice SSR.SR

## 5. RAPPORT DE LA RTS SUR LA QUALITÉ ET LA RÉALISATION DU MANDAT DE SERVICE PUBLIC

### Assurance qualité : méthodes, enseignements, mesures

En 2022, la RTS – ainsi que les autres UE – ont achevé un premier cycle de trois ans d'évaluation de leur système d'assurance qualité avec un audit externe mené par le Prof. Wyss du ZHAW (Uni ZH). La rédaction de « Nouvelles plateformes », qui a pour mission de proposer des contenus d'actualité pour les moins de 35 ans, a été très bien notée pour la RTS. Cela démontre qu'une rédaction jeune, aux méthodologies innovantes impliquant le public et proposant des contenus adaptés à la jeune génération, répond aussi à des standards élevés de qualité.

Au niveau des contenus, la RTS a passé plusieurs formats ou thématiques spécifiques sous la loupe de ses bilans qualité approfondis en 2022. Parmi ceux-ci, on peut citer le magazine «**36.9**» qui va revoir sa formule en 2023, le **Sport en digital** qui repart avec une nouvelle stratégie et une équipe renforcée, **La Première** en radio qui va redéfinir certaines tranches horaires et les liens entre les émissions (fluidité de l'antenne pour mieux fidéliser le public), l'offre **Culture en digital** avec de nouveaux objectifs de visibilité, **Tataki** après 5 ans d'existence déjà et une croissance constante, et enfin l'émission **Amuse-Gueule** qui s'arrête après sa 3e saison.

Sur un plan plus général, la RTS poursuit la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de l'offre adoptée fin 2021. L'ensemble de l'entreprise s'est approprié les nouvelles typologies de public et s'attèle à adapter toutes ses offres pour mieux répondre à leurs attentes et leurs besoins.

### Formation de base et formation continue

Le nombre de formations suivies par les collaborateurs·trices des métiers éditoriaux reste stable en 2022. En moyenne, les collaborateurs·trices des départements dits de contenus, Actualité & Sport et Société & Culture, ont suivi 1.4 jours de formation. Cela ne prend pas en compte les formations obligatoires organisées par la SSR (E-Learning Compliance et Microsoft 365, ...).

Comme chaque année au mois d'août, nous avons engagés 3 nouveaux stagiaires journalistes transmédia pour une durée de 2 ans. Ils débutent leur formation à la radio, suivi de la multimédia pour finir à la télévision. Nous avons actuellement 2 volées en cours.

En ce qui concerne la production digitale, nous avons notamment mis sur place plusieurs formations telles que :

Formations	Inscriptions
Plateformes et formats digitaux	6
Face caméra pour le digital	3
Turner & monter avec smartphone	14
Culture digitale & créativité éditoriale	7
Montage avec Premiere Pro	12
Turner avec un reflex	2

Deux projets principaux ont débuté en 2022 :

- Le projet MEDEM Hive a débuté en février. Il consiste à former les collègues au logiciel de montage qui remplace Sonaps XPRi. Nous comptons 122 participations aux différentes formations obligatoires.
- La protection de l'intégrité personnelle et à la personnalité au travail représente un défi pour les entreprises. Les formes d'atteinte à l'intégrité personnelle ont des conséquences graves sur la santé des collaborateurs.trices, sur le climat social au sein de l'entreprise et peuvent générer des coûts directs et indirects importants pour l'employeur. 81 collaborateurs.trices ont suivi cette formation.

## Réalisation du mandat de Service public

### Notre public

*Que pense le public des programmes et des formats de la RSI, RTR, la RTS et SRF ? Quels sujets intéressent les utilisateur.trices ? Que pourrions-nous améliorer selon eux.elles ? Les unités d'entreprise de la SSR prennent à coeur les retours de leur public et cherchent le dialogue avec toutes les générations.*

### Les 100 ans de la radio et les 40 ans de Couleur 3

En 2022, la radio a soufflé ses **cent bougies** avec ses auditeur.trices. Pour les remercier de leur fidélité, la RTS a organisé différents événements et émissions spéciales. Le coup d'envoi a été donné en mars avec la pièce de théâtre «Une jeune dame de 100 ans» qui raconte l'histoire de la radio sur une note d'humour. Ce projet a rassemblé plus de 2400 écolier.ères de Suisse romande lors des 24 représentations dans les locaux RTS. Le point d'orgue de cet anniversaire fut deux journées « portes ouvertes » avec plus de 80 activités, dont des ateliers dédiés aux métiers de la RTS, des *blind dates* avec des protagonistes de la radio et des sessions d'écoute dans des endroits insolites.

La station radio RTS «Couleur 3» a également fêté ses 40 ans l'année dernière avec l'installation sonore itinérante de Couleur3: «le CouCouleur3». Conçu comme un parc d'attractions où 70'000 personnes ont pu découvrir les sons du futur de manière ludique et interactive, ce projet a écumé les grands festivals musicaux pendant six mois et surpris le public avec des enregistrements inédits de Sophie Hunger, The Young Gods ou encore Flèche Love.

### Information

*Les émissions d'information et d'actualités de la SSR proposent un éclairage indépendant sur les événements politiques, économiques et sociétaux en Suisse et à l'étranger. En 2022, les émissions d'information ont représenté 38 % du temps d'antenne à la TV, et 14 % à la radio.*

### «Couleurs locales»: mille fois diffusé et toujours plébiscité

A l'occasion de sa millième édition, le magazine d'actualité «Couleurs locales» a organisé une semaine spéciale sur RTS 1 et Play RTS du 13 au 17 juin. Cette semaine spéciale a permis de retrouver des personnalités et des lieux riches en symboles de «Couleurs locales»; une émission spéciale publique a en outre été tournée en direct à La Chia, au pied du Moléson à Fribourg.

Chaque émission de «Couleurs locales» est réalisée en extérieur, depuis un lieu différent de Suisse. Une façon efficace d'aller à la rencontre des gens, que ce soit sur leur lieu de travail ou de vie. C'est ce qui rend cette émission aussi appréciée du public. «Les audiences de

‘Couleurs locales’ sont extrêmement bonnes», explique Elisabeth Logean, co-rédactrice en chef de l'Actualité TV. «Ces dernières années, elles ont même encore augmenté.» En 2022, l'émission «Couleurs locales» a été regardée par 107'000 téléspectateur.trices en moyenne, soit une part de marché de 36,4 %.

## Savoir et éducation

*A travers ses offres, la SSR transmet du savoir sur la nature, le climat, l'histoire, les sciences et la santé. Sur les portails web [rsi.ch/edu](http://rsi.ch/edu), [rts.ch/decouverte](http://rts.ch/decouverte) et [srf.ch/wissen](http://srf.ch/wissen), la RSI, la RTS et SRF regroupent leurs formats savoir & éducation et les rendent ainsi accessibles à tous les groupes d'âges. Dans les émissions comme «Mes sentiments» ou encore «L'emissiun da la mieur per rumantsch», RTR éclaire quant à elle en romanche, pour les enfants, des sujets complexes de manière à les rendre compréhensibles et instructifs.*

### **«C'est la classe!»: 200 élèves à l'antenne de RTS La Première**

En 2022, La Première a confié son antenne à 12 classes d'élèves de 9 à 16 an. Plus de 2000 enfants et jeunes ont participé à la création d'une série de 12 émissions consacrées aux thèmes de leur choix. Ces émissions ont été diffusées quotidiennement durant la grille des Fêtes de La Première.

Aux manettes du projet, les deux journalistes Florence Farion et Tania Chytil ont coaché les élèves durant toute la phase de conception et les ont assisté.es dans le choix des thématiques, les prises de contact avec les personnes à interviewer et la rédaction des textes. Tania Chytil: «Notre but était d'intervenir le moins possible, tant avant que pendant l'émission». Les journalistes en herbe ont pu choisir eux-mêmes leurs sujets. Il a notamment été question du sommeil chez l'adolescent ou encore du harcèlement de rue.

## Culture et Société

*Par les contenus qu'elle propose, la SSR participe à la culture et au renforcement des valeurs sociétales. Les documentaires, les reportages et les débats de la RSI, de RTR, de la RTS et de SRF ouvrent la réflexion, déclenchent des discussions et mettent en lumière différentes facettes des sujets traités. En 2022, la SSR a investi 237 millions de francs dans le domaine «culture, éducation et savoir», dont 73 % pour le traitement de sujets sociétaux et culturels.*

### **Une minisérie documentaire sur la «Rue de l'Ale» à Lausanne**

De décembre 2020 à mai 2022, le réalisateur vaudois Jean-Stéphane Bron a exploré la rue où il habite depuis 17 ans et filmé ses habitant.es : un concierge qui rêve d'aller marier sa fille à l'autre bout du monde, une mendicante qui veut reconstruire sa maison, un jeune agriculteur bio malmené par les paradoxes du changement climatique... Il précise: «En tournant cette série, j'ai essayé de poser mon regard sur chaque mètre de ce territoire. J'ai donc filmé, à quelques mètres de chez moi, l'interaction entre des êtres et le monde qui les entoure. L'aventure documentaire peut commencer n'importe où, même en bas de chez soi.» Les quatre épisodes de «Ma rue de l'Ale», minisérie diffusée sur RTS 1 et Play RTS et coproduite par la RTS et la société «Bande à Part Films», a été suivie en moyenne par 117'000 personnes, soit 36,1 % de part de marché.

## Musique

*Dans son offre radio, TV et en ligne, la SSR promeut la musique suisse de tous les horizons. Les stations radio de la SSR diffusent en moyenne 37 % de musique suisse, pour certaines plus de 50%. La SSR s'engage en outre pour les jeunes talents en leur offrant une plateforme. Avec la Charte de la musique suisse, la SSR s'engage à promouvoir l'image de la musique*

*nationale, à soutenir les musicien.nes suisses de talent et à diffuser une part appropriée de productions suisses dans ses programmes. Par musique suisse, on entend tout enregistrement ou toute diffusion en direct d'un.e compositeur.trice de musique, d'un.e interprète ou d'un.e producteur.trice suisse, ou tout enregistrement à participation suisse substantielle.*

<b>Charte de la musique suisse: part de musique suisse diffusée à la radio (en % du temps d'antenne)</b>								
Station radio	2022		2021		2020 (avril)		2020 (février)	
	Objectif	Part réelle	Objectif	Part réelle	Objectif (*)	Part réelle	Objectif (*)	Part réelle
<b>RTS La Première</b>	23.0	26.1	23.0	26.0	-	33.9	-	20.0
<b>RTS Espace 2</b>	21.0	21.6	20.0	22.5	-	20.6	-	22.5
<b>RTS Couleur 3</b>	23.0	25.0	23.0	24.0	-	30.8	-	19.7
<b>RTS Option Musique</b>	24.0	26.4	24.0	29.7	-	38.5	-	22.6

En 2021, la SSR et la branche de la musique suisse ont décidé de remplacer le système de mesure basé sur une semaine d'échantillonnage par un système de mesure annuel, méthode qui reflète mieux la réalité. Les valeurs de 2019 et de 2020 ne sont donc pas comparables avec celles de 2021

(\*) En raison de la pandémie de coronavirus, la SSR et la branche suisse de la musique ont convenu de ne définir aucune valeur indicative pour l'année 2020.

### La Schubertiade d'Espace 2

Depuis 1978, tous les deux ans, la Schubertiade d'Espace 2 anime une ville de Suisse romande et rassemble des milliers de fans de musique classique. En 2022, la 21<sup>e</sup> édition de la Schubertiade a eu lieu à Fribourg. Plus de 14'000 personnes ont profité des concerts les 3 et 4 septembre. Près de 100 ensembles, 15 chœurs et plus de 1'000 interprètes ont donné au total 160 concerts, dont la totalité ou presque affichaient complet. Le dimanche, sous la direction de Pascal Mayer, près de 4'000 personnes ont chanté la «Messe allemande» de Franz Schubert dans la cour du Collège Saint-Michel. Deux «Pavillon Suisse» multilingues, dont un présentant de jeunes musicien.nes des quatre régions du pays, ont été diffusés sur Radio Rete Due, Radio RTR, Espace 2 et Radio SRF 2 Kultur.

Espace 2 et La Première ont diffusé plus de 30 heures en direct. «Au cours de ce marathon musical, le public a pu se familiariser avec les oeuvres d'une Schubertiade, découvrir certains des lieux et des points de vue les plus beaux de la ville de Fribourg et se laisser surprendre par des sonorités et des événements insolites», déclare Alexandre Barrelet, président du comité d'organisation de la RTS.

### Journée de la musique suisse

La journée du 16 septembre 2022 a été placée sous le signe de la musique suisse: pendant 24 heures, les stations radio de la SSR ont diffusé de la musique suisse exclusivement – classique, musique populaire, jazz, pop, rock, hip hop et électro – le tout ponctué d'interviews et de titres joués en direct par des musicien.nes suisses ainsi que d'extraits de concerts en direct tirés du festival de musique romand «Label Suisse».

### Fiction

*La SSR propose à son public un large choix de contenus vidéo et audio de fiction tels que des pièces radiophoniques, des séries et des films. En 2022, elle a coproduit 170 séries et films, dont la deuxième saison de la série SRF «Tschugger», le film fictionnel de la RSI «La tentazione di esistere» ou encore le film documentaire de la RTS «Cascadeuses».*

### «Hors saison»: une coproduction policière franco-suisse

«Hors saison» est le nom de la nouvelle série policière romande en six parties mise en scène par le réalisateur fribourgeois Pierre Monnard. Elle a été tournée en Valais et en France. «Hors saison» est une coproduction de la RTS, de la société de production genevoise Akka Films,

de Gaumont Télévision et de France Télévisions. Françoise Mayor, responsable du département «Fictions, Documentaires et Séries originales» de la RTS, a accompagné la production de la série: «Pour Hors Saison, nous avons même écrit le scénario en collaboration avec nos partenaires de Gaumont Télévision et France Télévisions. Cela rend le tout plus compliqué, mais c'est un véritable catalyseur pour la production cinématographique suisse». La série policière a pour cadre une petite station de ski fictive située dans la région des Dents du Midi, «Les Cimes». C'est la fin de la saison, les touristes partent, la neige fond... et la station se retrouve sous les feux de la rampe lorsque la police tombe sur un cadavre dans une mise en scène macabre. Parallèlement, la vie de Sterenn Peiry (Marina Hands), la commissaire chargée de l'affaire, bascule lorsqu'elle découvre que son fils a accidentellement tué sa petite amie en voiture. «Hors saison» a été diffusée en mars 2022 sur la RTS, RTS Play, SRF, la RSI et Play Suisse.

## Divertissement

*Quiz, spectacle, émission humoristique: dans un pays multilingue comme la Suisse, le divertissement promeut l'acceptation et la compréhension mutuelle. C'est un moyen de transmettre l'actualité simplement, de lancer un regard plein d'humour sur la vie et d'ouvrir de nouvelles perspectives.*

### La nouvelle scène de l'humour romand en vitrine sur RTS 2

La RTS enregistre l'année une dizaine de spectacles avec des artistes romand.es émergent.es ou déjà connu.es. Les performances sont diffusées chaque jeudi soir à 21h sur RTS 2 et restent disponibles sur Play RTS pour une durée limitée. «Nous souhaitons mettre en avant la créativité des artistes romand.es en leur offrant une visibilité», explique Julian Nicole-Kay, responsable du Divertissement TV à la RTS. En 2022, les spectacles des humoristes Charles Nouveau, Simon Romang, Thomas Wiesel et Elodie Poux ont notamment été diffusés. Le festival de stand up «Couleur 3 Comedy Club» a également trouvé sa place dans le programme du jeudi soir. D'autres temps forts du «divertissement» ont suivi pendant la période des fêtes: le spectacle de la Saint-Sylvestre de Yann Lambiel, qui a mis en scène une rétrospective musicale et humoristique sur l'année 2022, ou encore «Hollywood – la comédie musicale», captée au Théâtre Barnabé à Servion.

## Enfants et jeunes

*La SSR développe de nombreux formats TV, radio et web pour les enfants et les jeunes. Parce que les jeunes consomment les contenus média essentiellement en ligne, la SSR diffuse ses offres également sur ses plateformes en ligne et sur les réseaux sociaux (podcasts et vidéos). Le linéaire ne suffit plus.*

### La RTS engage d'importants moyens pour adapter en dessin animé les aventures de Maëlys, dix ans

La série d'animation «Les enquêtes de Maëlys» raconte les aventures de Maëlys, une fillette de dix ans toujours prête à résoudre des énigmes en compagnie de son meilleur ami Lucien. Les deux enfants voyagent ensemble à travers tout le pays et découvrent des châteaux, des musées et toutes sortes de sites historiques. Le dessin animé a été créé par le réalisateur Jean-Marc Duperrex d'après les livres de Christine Pompéï et de Raphaëlle Barbanègre. La série coproduite par la RTS et le studio genevois Nadasdy Film se compose de 30 épisodes courts. Il s'agit de la plus importante production suisse de films d'animation depuis la série culte «Pingu» sortie en 1986. En effet, 40 personnes au total ont travaillé sur le dessin animé, dont 8 animateur.trices, 15 illustrateur.trices et 10 dessinateur.trices. La série est disponible dans toutes les langues nationales sur les chaînes de la SSR et sur la plateforme de streaming Play Suisse. Une version anglaise a également été produite pour l'étranger.

## **Sport**

*La SSR couvre le sport dans toute sa diversité, à la télévision, à la radio et en ligne. En 2022, plusieurs grands événements internationaux étaient au programme: les Jeux olympiques d'hiver de Pékin, les European Championships de Munich et la Coupe du monde de football au Qatar en font partie. A cela se sont ajoutés les temps forts du sport suisse tels que la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres, le premier «Tour de Romandie Féminin» ou le «Big Air Chur».*

### **La RTS accompagne le premier «Tour de Romandie Féminin»**

La RTS a produit la première édition du «Tour de Romandie Féminin», qui s'est déroulée du 7 au 9 octobre 2022. La course s'est déroulée en trois étapes: une en boucle à Lausanne, une de montagne entre Sion et Thyon, et une dernière de Fribourg à Genève. La manifestation sportive a été bien accueillie par la population romande, comme le montrent d'ailleurs les audiences de la course sur RTS 2 et sur le site et l'application RTS Sport. Les mêmes moyens techniques de production ont été mis en oeuvre que pour le Tour de Romandie masculin: neuf caméras, trois motos, un hélicoptère et un avion. RTS 2 et RTS Sport ont diffusé chaque jour plus de deux heures en direct. Le journaliste Patrick Délétroz et l'expert en cyclisme de la RTS Daniel Atienza ont commenté la course. «J'adore le cyclisme féminin. Le niveau augmente rapidement, les équipes s'accordent parfaitement, et pourtant la course reste imprévisible et il y a constamment des attaques», explique Patrick Délétroz. A l'arrivée, dans l'émission «Autour du tour», Pierre Pouiller analysait l'étape du jour tout en donnant des informations sur les villes traversées. La RTS a également mis en lumière cette première édition du «Tour de Romandie Féminin» dans les bulletins radio quotidiens et dans le magazine «Sport Première».

*Pour la RTS : O. Tornay*

## 6. RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL EN MATIÈRE DE PROGRAMMES ET DE QUALITÉ

### Adoption des concepts de programme et de l'allocation des moyens

Dans sa séance du 15 juin 2022, le Comité régional (CoR) a fixé les concepts de programme (2023-2025) et adopté les enveloppes budgétaires élaborées sur la base de la planification financière 2022-2025. La nouveauté par rapport à l'exercice fait en 2020 est l'introduction d'une perspective par genre de programme. Elle permet de dépasser la séparation désuète entre la TV, la radio et le multimédia au profit d'une présentation multi-vectorielle des programmes. Désormais l'ensemble de l'offre de contenus de chaque unité d'entreprise est catégorisé en sept genres: information, société et culture, savoir et formation, musique, divertissement, fiction et sport.

De nombreuses discussions ont eu lieu sur l'aspect des « **offres destinées aux jeunes** » issu du mandat de service public selon la concession SSR et des demandes d'augmentation des valeurs des objectifs ont été faites, notamment dans les genres « société et culture » et « divertissement ».

Le Comité régional a adopté les concepts de programme et les enveloppes budgétaires présentées avec les demandes de modifications suivantes :

- Le Comité régional relève une difficulté structurelle à toucher un public jeune.
- Il souhaite que l'ancrage régional, notamment au niveau du sport ainsi que de l'actualité sportive, soit développé.
- Il y a une marge de progression sur les fictions mettant en avant les spécificités suisses et qui se projettent dans les thématiques sociétales actuelles.

Le Conseil régional a pris acte de ces concepts de programme le 24 novembre 2022 en demandant qu'une attention particulière soit portée aux délais de soumission des projets culturels qui, à l'heure actuelle, favorisent les organisations institutionnelles au détriment des scènes indépendantes.

### Adoption du rapport de la RTS sur la qualité et la mise en œuvre du service public

De son côté la RTS a adressé un rapport sur la qualité et la mise en œuvre du service public au Comité régional, résumant les mesures prises par l'entreprise pour assurer et vérifier la qualité des émissions qu'elle diffuse. Le Comité régional a accepté ce rapport le 23 mars 2022 et le Conseil régional en a pris acte le 20 avril 2022.

**Mario Annoni**

Président de la SSR.SR

## **Annexe MEMBRES**

### **La SSR.SR**

La SSR Suisse Romande (SSR.SR) est une société régionale membre de la Société suisse de radiodiffusion et télévision SRG SSR. Elle a la forme juridique d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse et est inscrite au Registre du commerce. Son siège est à Lausanne. La SSR.SR agit de manière autonome dans le cadre des statuts et du règlement d'organisation de SRG SSR et de la concession accordée à cette dernière.

### **La SSR.SR se compose des Sociétés membres suivantes (état 2022) :**

#### **Sociétés Suisses de Radiodiffusion et télévision du canton de**

##### **Berne (SSR.BE)**

Président : Pierre-Yves Moeschler  
Rue du Stand 75A  
2502 Bienne  
ssrberne@ssrsr.ch

##### **Fribourg (SSR.FR)**

Président : Yves Sudan  
Route de la Gîte 16  
1635 La Tour-de-Trême  
ssrfribourg@ssrsr.ch

##### **Genève (SSR.GE)**

Président : Claude Baumann  
Rue Beau-Site 3  
1203 Genève  
ssrgeneve@ssrsr.ch

##### **Jura (SSR.JU)**

Président : Pierre Chételat  
Rue de la Golatte 31  
2800 Delémont  
ssrjura@ssrsr.ch

##### **Neuchâtel (SSR.NE)**

Président : Matthieu Béguelin  
Fbg de l'Hôpital 40  
2000 Neuchâtel  
ssrneuchatel@ssrsr.ch

##### **Valais (SSR.VS)**

Présidente : Nathalie Vernaz  
Route de la Cretta 45  
1870 Monthey  
ssrvalais@ssrsr.ch

##### **Vaud (SSR.VD)**

Présidente : Christine Renaudin  
Ch. de Villardiez 11  
1009 Pully  
ssrvaud@ssrsr.ch

## **Le Conseil régional (état 2022)**

**Le Conseil régional est l'organe suprême de la Société.**

### **Délégués des Sociétés membres**

SSR.BE	Pierre-Yves Moeschler (1953) dès 01.05.15 Michael Schlappach (1988) dès 15.05.19
SSR.FR	Yves Sudan (1963) dès 01.01.16 Dominique Sudan (1954) dès 01.01.20
SSR.GE	Stéphanie Guidi (1976) dès 01.01.20 Jean-Luc Neri (1952) dès 01.01.20
SSR.JU	Pierre Chételat (1962) dès 27.04.17 Maryvonne Schindelholz (1948) dès 27.04.17
SSR.NE	Patricia Da Costa (1988) dès 01.01.20 Marc-Alain Langel (1965) dès 01.12.10
SSR.VS	Nathalie Vernaz (1965) dès 23.05.19 François Bonvin (1977) dès 01.01.12
SSR.VD	Christine Renaudin (1955) dès 01.01.21 Laurent Klein (1950) dès 24.05.18

### **Délégués des gouvernements cantonaux**

BE	David Gaffino
FR	Marc Valloton
GE	Michèle Righetti
JU	Jean-Baptiste Maître
NE	Séverine Despland
VS	Pierre-Alain Steiner
VD	Laurent Koutaïsoff

### **Délégués du Conseil du public**

Gérald Berger (1951) dès 01.01.20  
Gérald Nicod (1946) dès 01.01.20  
Yves Seydoux (1953) dès 11.04.19

### **Représentants des associations du personnel (voix consultative)**

ADC	Christophe Blondeau
SSM	Jean-Marc Juillard

**Ainsi que le président et les membres du Comité régional (voir ci-après)**

## **Le Comité régional (état 2022)**

Le Comité régional se compose de 9 membres :

### **Le président, désigné par le Conseil régional**

Mario Annoni, La Neuveville (1954) membre dès 01.01.12 (président dès 01.01.20)

### **4 membres désignés par le Conseil régional**

Pierre-Alain Berret, Châtillon (1968) dès 01.01.20

Isabelle Graesslé, Genève (1959) dès 01.01.12

Léon Gurtner, Fribourg (1951) dès 01.01.20

Christian Mayor, Monthey (1955) dès 01.01.12

### **4 membres cooptés dont la nomination est ratifiée par le Conseil régional**

Martine Chalverat, Lausanne (1981) dès 06.22

Fabienne Freymond Cantone, Nyon (1963) dès 04.21

Hugues Hiltpold, Carouge (1969) dès 01.01.20

Florence Meyer, Neuchâtel (1964) dès 01.01.20

### **Secrétaire générale**

Nathalie Abbet

## **Le Conseil du public (état 2022)**

### **Président**

Gérald Berger (FR) (1951) dès 25.11.13

### **Membres désignés par les Sociétés membres de SSR.SR :**

BE Pierre-Yves Moeschler (1953) dès 17.05.17  
Yves Seydoux (1953) dès 01.11.17  
*Natasha Pittet\* (1968) dès septembre 22*

FR Thomas Avanzi (1976) dès 01.01.12  
Gérald Berger (1951) dès 25.11.13  
*Julia Györe\* (1987) dès 01.08.20*

GE Claude Baumann (1959) dès 01.01.20  
Jean-Philippe Terrier (1974) dès 01.01.20  
*Vacant\**

- JU Jean-Pierre Petignat (1942) dès 01.01.12  
Jean-Jacques Plomb (1945) dès 01.01.20  
*Françoise Engel\** (1946) dès 01.08.20
- NE Martine Docourt (1979) dès 01.03.22  
Pauline Schneider (1995) dès 07.06.19  
*Christian Berger\** (1955) dès 01.08.20
- VS Jean-Raphaël Fontannaz (1960) dès 01.01.20  
Bernard Reist (1947) dès 01.01.15  
*Antoine Cretton\** (1973) dès 12.03.09
- VD Gérald Nicod (1946) dès 01.01.12  
Florence Siegrist (1958) dès 01.03.22  
*Christine Renaudin\** (1955) dès 01.03.22

*\* membres suppléants*

**Membres délégués du Conseil régional :**

Ariane Ducommun (1993) dès 01.01.20  
Claude-Alain Kleiner (1951) dès 01.01.12  
Luca Longo (2000) dès 01.09.22

**Organe de Médiation (état 2022)**

Raymonde Richter (1974)

Suppléante : Tania Casa Vonlanthen

## Annexe ORGANIGRAMME

